

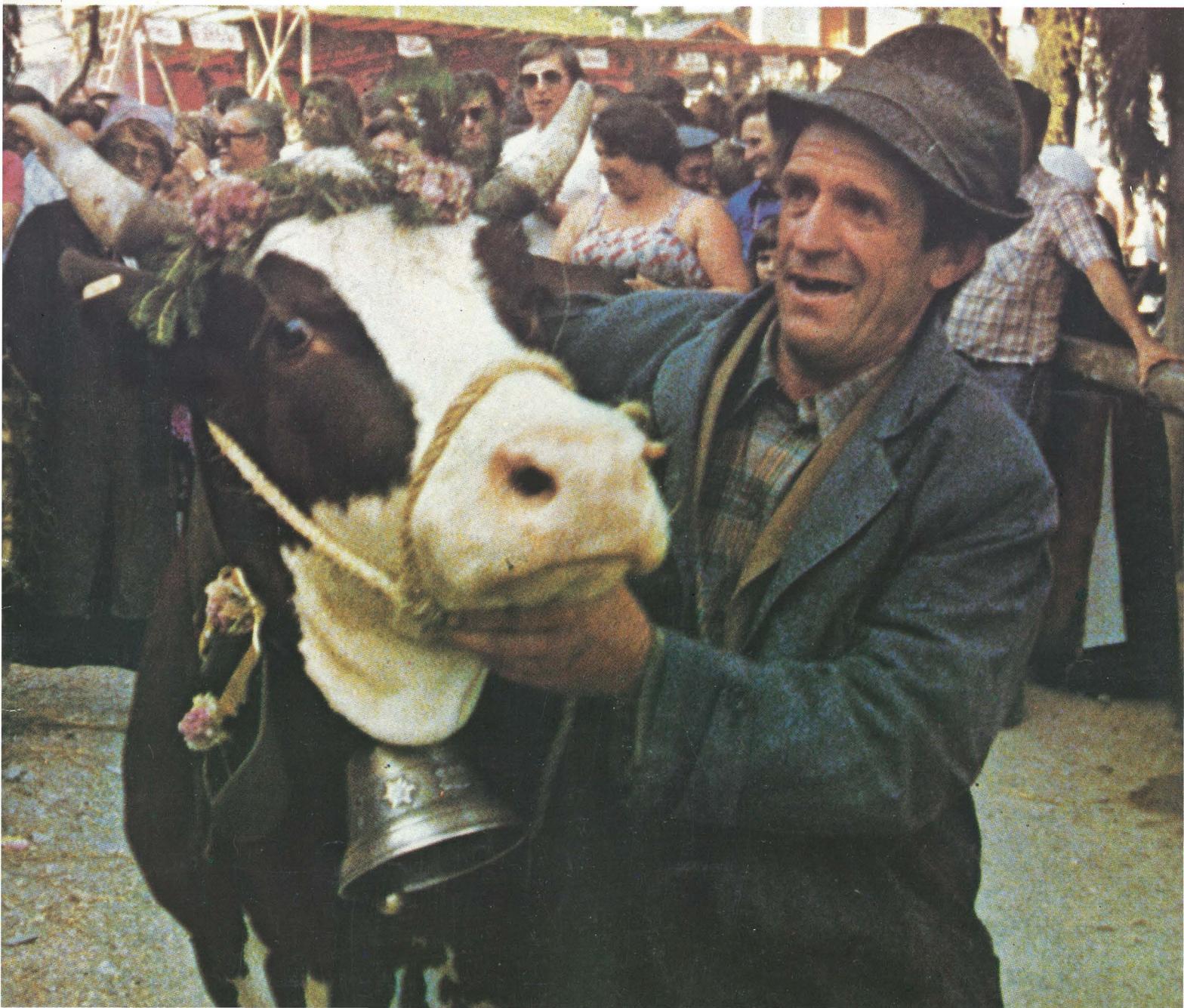


# LA VIE GETOISE



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL  
DE LA COMMUNE DES GETS

*N° 10 - Décembre 1979*

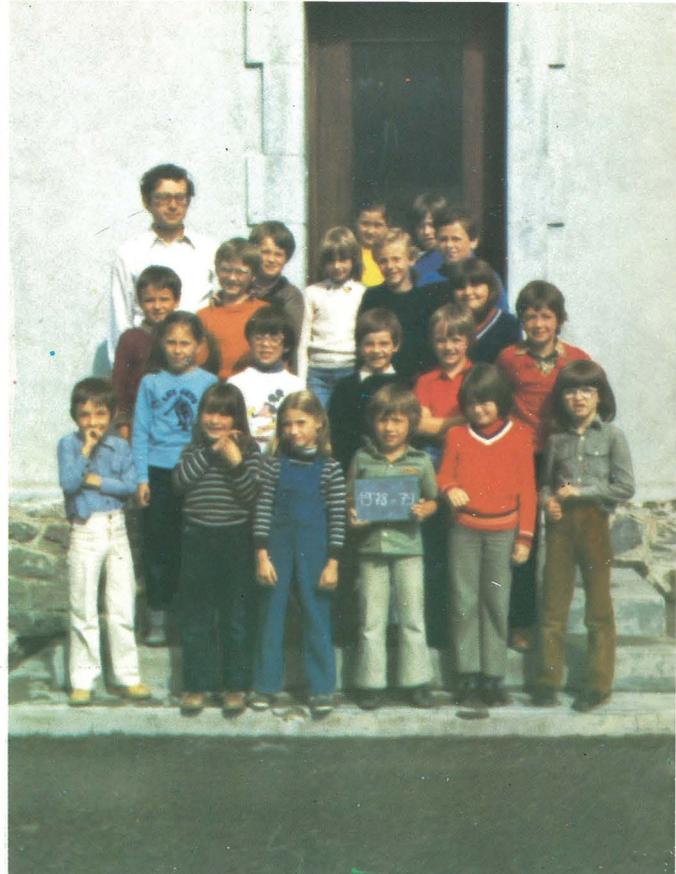




Ecole du chef-lieu  
Directrice :  
Monique BAUD

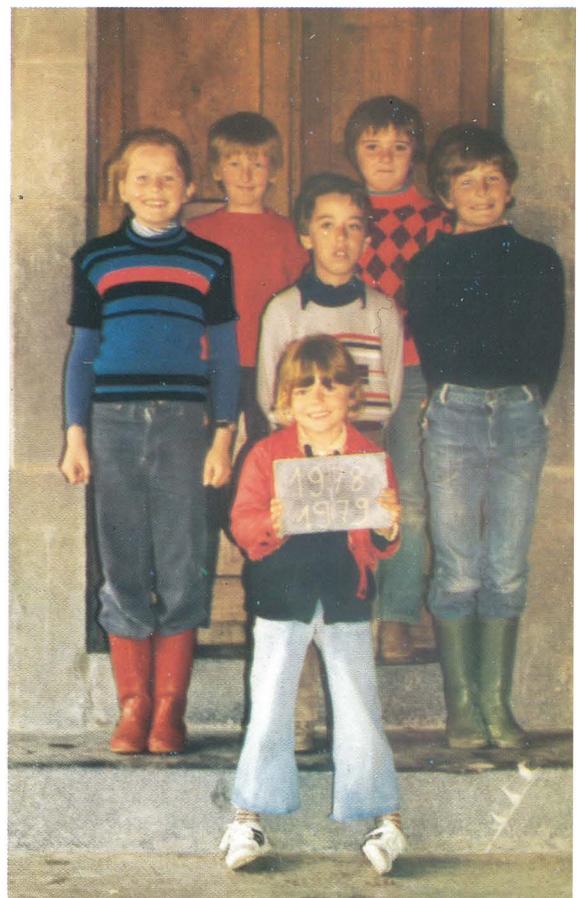
Ecole du chef-lieu  
Institutrice :  
Paulette PASQUIER

## *Année scolaire* **1978 - 1979**



Ecole du chef-lieu  
Instituteur :  
Jacques TRIVIDIC

Ecole des Perrières  
Institutrice :  
Mme BAUD





---

# Editorial

---

*L'année 1979 marque sur le plan communal une date importante.*

*Elle a vu se concrétiser de nombreux travaux importants entre autres : construction des garages destinés au matériel de voirie, tennis, station d'épuration, collecteur d'égouts et eaux pluviales, élargissement des routes, éclairage public des hameaux.*

*Des acquisitions immobilières ont été décidées : terrain Pernollet à Bovard, hôtel Beau-Site, participation à 65 % des actions de la Société d'Economie Mixte du Mont-Chéry, participation à 50 % dans le Syndicat Intercommunal de Joux-Plane pour la construction du télésiège de La Charniaz.*

*La décision la plus importante a certainement été la demande de publication du Plan d'Occupation des Sols lors de la réunion du conseil municipal du 5 octobre.*

*C'est l'aboutissement de plusieurs années d'études et de mise au point. M. le Préfet doit prendre l'arrêté de publication et fixer les dates d'enquête publique incessamment.*

*Le conseil municipal a choisi une solution originale que certains trouveront compliquée. Le souci des responsables a été de déterminer et de répartir équitablement les possibilités d'extension de la commune en fonction des besoins des habitants des Gets et de ceux qui les succéderont.*

*C'est dans cette optique qu'il souhaite que tous les Gêtois participent activement à l'enquête publique et fassent connaître leurs avis.*

Joseph MUGNIER.

# Compte administratif 1978

## COMMUNE

### I. — SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES :

dont,	
Dénrées et fournitures .....	195.499,07
Frais de personnel .....	1.158.374,12
Impôts et taxes .....	57.591,00
Travaux et services extérieurs .....	978.013,83
Participations et contingents .....	593.041,78
Allocations subventions .....	519.922,38
Frais de gestion générale .....	187.928,61
Frais financiers .....	467.550,36
Charges exceptionnelles .....	11.833,20
Charges antérieures .....	441,06
Prélèvements pour dépenses extraordinaires .....	1.085.092,24
Excédent ordinaire de clôture .....	789.354,09

**Total des dépenses .....** 6.044.641,74

#### RECETTES :

dont,	
Produit de l'exploitation .....	286.992,55
Produits domaniaux .....	398.726,00
Produits financiers .....	21.196,98
Recouvrement subventions .....	30.573,60
Taxe sur les salaires .....	2.969.228,29
Impôts indirects .....	534.453,73
Contributions directes .....	1.459.128,00
Produits antérieurs .....	344.326,59
Produits exceptionnels .....	16,00

**Total des recettes .....** 6.044.641,74

### II. — SECTION D'INVESTISSEMENT

#### DÉPENSES :

dont,	
Emprunts .....	401.703,95
Acquisitions de terrains .....	112.038,27
Acquisitions matériel et mobilier .....	288.305,41
Construction école de ski .....	642.597,63
Construction garages communaux .....	1.049.412,48
Réfection mairie, école .....	371.170,00
Bâtiments divers .....	30.331,82
Voies et réseaux .....	424.283,63
Réémetteur 3 <sup>e</sup> chaîne .....	21.119,40
Restes à réaliser .....	424.793,01

**Total des dépenses .....** 4.430.465,06

#### RECETTES :

dont,	
Excédent d'investissements reporté .....	1.018.519,44
Subventions d'équipement .....	98.100,00
Prélèvement sur recettes de fonctionnement .....	1.085.092,24
Fonds d'équipement des collectivités locales .....	104.905,00
Emprunts : voirie-garages-mairie-camion ...	2.120.000,00

Aliénation de terrains .....	3.261,00
Prêt poste public de Magy .....	387,38
Remboursement de parts sociales CACED ..	200,00

**Total des recettes .....** 4.430.465,06

## SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### Section de fonctionnement :

<b>DÉPENSES .....</b>	<b>54.225,38</b>
dont,	
Travaux, fournitures .....	17.265,70
Frais divers .....	4.398,10
Frais financiers .....	32.561,58

<b>RECETTES .....</b>	<b>54.225,38</b>
dont,	
Redevance d'assainissement .....	37.631,99
Subvention du budget communal .....	16.593,39

### Section d'investissement :

<b>DÉPENSES .....</b>	<b>811.085,13</b>
dont,	
Capital des emprunts .....	30.202,89
Travaux neufs .....	780.882,24

<b>RECETTES .....</b>	<b>1.290.364,00</b>
dont,	
Subventions d'équipement .....	690.364,00
Emprunts .....	600.000,00
Reste à réaliser en dépenses .....	479.278,87

## BUREAU D'AIDE SOCIALE

### Fonctionnement :

<b>DÉPENSES .....</b>	<b>38.973,37</b>
dont,	
Impôts .....	213,00
Repas des personnes âgées .....	31.067,28
Secours .....	7.000,00
Prélèvement pour dépenses d'investissement .....	693,09

<b>RECETTES .....</b>	<b>119.354,69</b>
dont,	
Part sur impôt spectacles .....	62.514,51
Produit des quêtes et dons .....	1.980,13
Excédent reporté .....	54.860,05
<b>Excédent de clôture .....</b>	<b>80.381,32</b>

### Investissement :

<b>DÉPENSES .....</b>	<b>761,05</b>
Acquisition de terrain .....	761,05

<b>RECETTES .....</b>	<b>761,05</b>
dont,	
Excédent ordinaire .....	693,09
Immobilisations terrains .....	1,00
Excédent antérieur reporté .....	66,96

*La civilisation, c'est le désir patient, passionné, obstiné, qu'il y ait sur terre moins d'injustice, moins de douleurs, moins de malheur.*

Raoul FOLLEREAU

# REGIE COMMUNALE DES REMONTEES MECANIQUES

## Compte administratif Recettes 1978

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

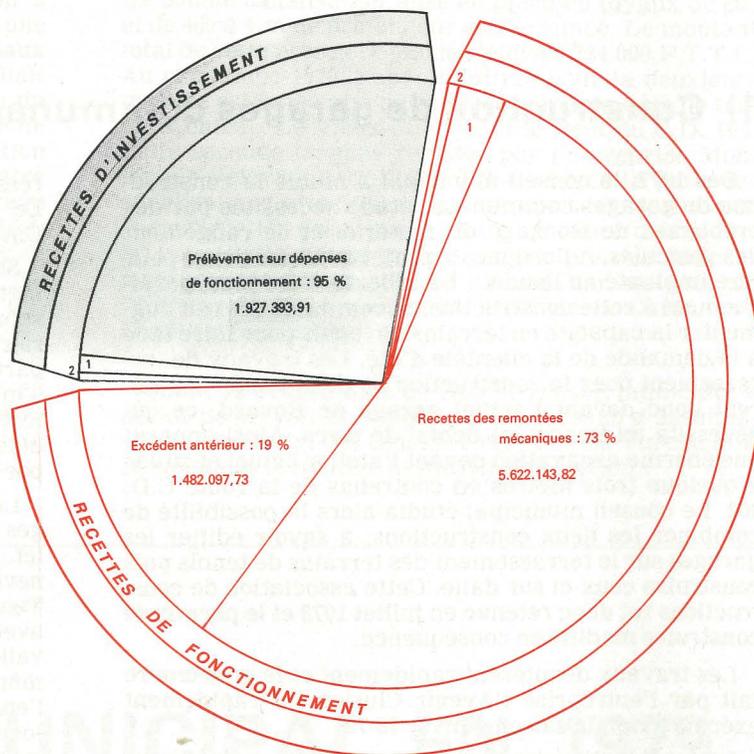
2.031.193,91 – 26,4 %

1. Recettes diverses : 3 %  
28.156,28
2. Locations :  
5.520,00

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7.687.014,01 – 73,6 %

1. Subventions pour  
pistes : 4,9 % 100.000
2. Divers : 0,1 %



## Compte administratif - Dépenses 1978

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

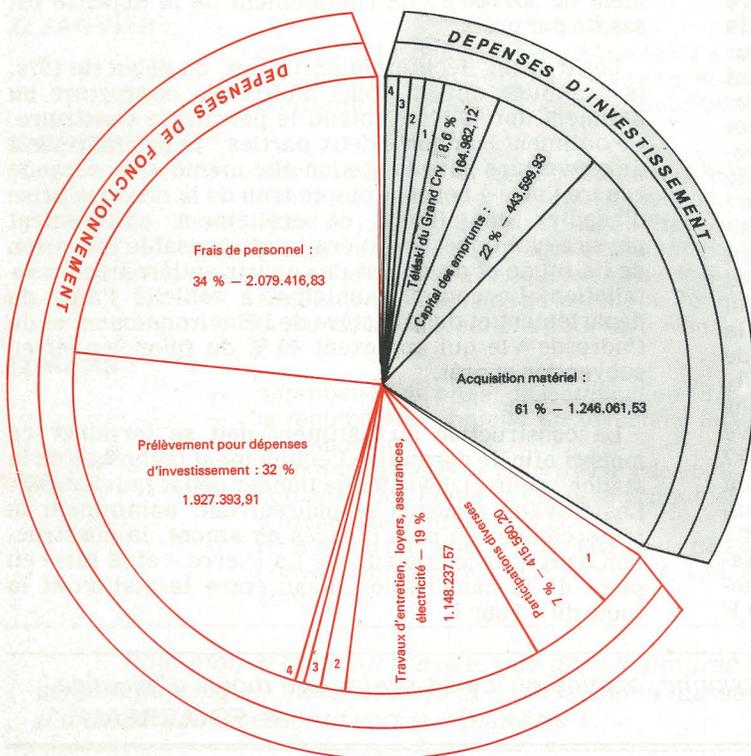
6.111.865,43 – 66,8 %

1. Intérêts des emprunts : 5 %  
341.185,59
2. Denrées et fournitures : 1,9 %  
123.678,06
3. Frais de gestion générale,  
tickets, imprimés, téléphone,  
1 % – 69.713,97
4. Impôts et taxes :  
0,1 % – 6.679,30

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2.031.193,91 – 33,2 %

1. Pistes : 3 % – 63.531,66
2. Ligne électrique souterraine  
des Chavannes : 2,1 % – 44.292,16
3. Soldes télécabine, chalet relais :  
1,9 % – 38.662,48
4. Dépenses sur projets en cours :  
1,4 % – 30.063,93



# TRAVAUX COMMUNAUX

## 1) Construction de garages communaux et tennis

Dès 1977, le conseil municipal a étudié la construction de garages communaux, étude nécessitée par des problèmes de stockage du matériel et de rangement des véhicules. A l'origine, le projet avait été pensé pour être implanté au lieudit « La Liberté ». De plus, parallèlement à cette construction, la commune devrait augmenter la capacité en terrains de tennis pour faire face à la demande de la clientèle d'été. Les travaux de terrassement pour la construction de deux tennis débutèrent donc devant l'actuel garage de Bovard, ce qui nécessita un important déblai de terre. Ainsi apparut une énorme excavation devant l'atelier actuel et située à quelque trois mètres en contrebas de la route C.D. 902. Le conseil municipal étudia alors la possibilité de combiner les deux constructions, à savoir édifier les garages sur le terrassement des terrains de tennis puis construire ceux-ci sur dalle. Cette association de constructions fut donc retenue en juillet 1978 et le permis de construire modifié en conséquence.

Les travaux débutèrent rapidement et le gros-œuvre fait par l'entreprise l'Avenir Clusien fut rapidement exécuté avant la saison d'hiver 78-79.

La construction des garages sera donc terminée pour l'hiver 1979 et le décompte définitif des travaux fait

ressortir un coût de construction de 1.400.000 F T.T.C. Le financement a été assuré par un prêt de la C.A.C.E.D. et un prêt de la C.A.E.C.L.

Son aménagement intérieur d'une part en cases permet le rangement des véhicules de la voirie et des remontées mécaniques, du petit matériel comme barrières de pistes, barrières métalliques, bois... D'autre part, le un cinquième de cette surface de 1.300 m<sup>2</sup> sur 5 m de hauteur est utilisé comme salle de réunions et festivités. Ainsi se sont déroulés en avril dernier un dîner rassemblant 300 personnes et les bals organisés par les sociétés locales.

La construction de deux tennis sur la dalle des garages a commencé début juin pour se terminer le 10 juillet. Un prêt de 350.000 F de la Caisse d'Epargne de Bonneville a contribué à cette construction. La Société Tennisquick, qui en avait la responsabilité, a réalisé avec le concours de nos employés communaux le travail d'empierrement de la dalle puis les tennis eux-mêmes ; la qualité du revêtement mis en place et de l'ensemble réalisé a attiré de nombreux joueurs et joueuses dans l'été montrant une fois de plus que cet investissement répond de plus en plus au goût de la clientèle estivale et locale.

## 2) La station d'épuration en voie d'achèvement

La commune des Gets et la Direction départementale de l'Équipement agissant en qualité de maître d'œuvre lancèrent en juin 1975 un concours pour la construction de la station d'épuration au lieudit « Les Lanches ». La réunion d'ouverture des plis contenant les diverses propositions se tint le 30 janvier 1976 et sur quatre entreprises soumissionnaires deux seulement furent retenues car, comme le préconisait le devis programme, l'ensemble des propositions reposaient sur le principe d'une épuration par voie biologique : Jeumont-Schneider et Degrémont. Les deux propositions ont nécessité un certain nombre de mises au point techniques de manière à bien s'adapter au terrain et aux conditions particulières des Gets. Ces mises au point ont été faites en sollicitant l'avis technique de la Direction départementale de l'Agriculture et de l'Agence de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Finalement, la société Degrémont fut choisie pour des raisons techniques et financières et le marché a été approuvé par M. le sous-préfet de Bonneville le 16 décembre 1977 pour un montant de 2.350.000 F T.T.C. La recherche du financement débuta dès 1975 et les subventions suivantes furent accordées : 160.000 F de l'Etat sur les crédits ouverts au budget de l'Agriculture, 460.000 F du secrétariat d'Etat à l'Environnement (F.I.A.N.E.) une subvention de 218.880 F et une avance à 11 ans de 109.440 F

de l'Agence Bassin et enfin une subvention du département de 300.000 F. Le complément de la dépense est assuré par prêts.

Les travaux débutèrent en 1978 et, au début de 1979, la commune mit en appel d'offres la couverture du bâtiment après avoir obtenu le permis de construire. Ce bâtiment comporte deux parties : la première sert de couverture pour la station elle-même et la seconde couvre l'aire à boues. Compte tenu de la décision prise d'adopter une filière de traitement entièrement physico-chimique, il s'avérait indispensable en raison de l'altitude et du climat de couvrir entièrement l'installation. Le conseil municipal a sollicité l'aide du département et du ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie qui apportent 40 % du financement en subvention et prêt.

La construction du bâtiment doit se terminer ce mois-ci afin de permettre l'équipement technique de la station ; celle-ci devrait fonctionner début janvier 1980. Les travaux annexes se poursuivent, notamment le renforcement du pont d'accès en amont, la construction d'un transformateur à « La Pierre » et la mise en place de la canalisation d'eau entre la station et la route du « Tour ».

---

*La civilisation, c'est le désir patient, passionné, obstiné qu'il y ait sur la terre moins d'injustice, moins de douleurs, moins de malheur.*

R. FOLLEREAU

### 3) Mise en place d'un collecteur principal

La décision de construire la station d'épuration a entraîné l'étude du réseau d'assainissement sur une grande échelle. En effet, le réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales datant de 1956, il fallait donc orienter la commune vers la transformation du système unitaire d'assainissement vers le système séparatif afin d'améliorer le rendement de la station d'épuration en cours de construction, permettre l'assainissement de certains sous-sols dont le niveau est trop élevé par rapport au collecteur actuel, éliminer les inondations en période de pluies intenses et amener à la station d'épuration, versant Taninges, les eaux usées du quartier de l'église et des hameaux des Folliets, Gibannaz et Les Chavannes déversées actuellement dans le ruisseau des Gets, versant Morzine.

Aussi, le conseil municipal a décidé de mettre en appel d'offres en 1978 une tranche de travaux entre « Les Clos » et « Le Vieux-Chêne ». Cette première tranche est réalisée par l'entreprise Sorege d'Annecy.

La double canalisation mise en place en tuyaux de 800 et de 400 à 4 m de profondeur est terminée. Le montant total de cette première partie s'élève à 734.000 F T.T.C. Au printemps 1979, l'appel d'offres pour la deuxième tranche est lancé afin de réaliser le même type de travaux entre « Le Vieux-Chêne » et le Pont du C.D. 194. Cette seconde tranche réalisée par l'entreprise Montessuit s'élève à 1.020.000 F T.T.C. Après la pose des canalisations principales, les entreprises effectueront la construction des regards. Cette opération doit se terminer pour la fin du mois de novembre. Le financement de ces travaux a été réalisé par un prêt de l'Agence de Bassin, et deux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Quant au programme de 1980, le conseil municipal a décidé de prévoir la réalisation d'un réseau d'assainissement de Magy, des Grands Prés et de La Turche afin de relier ces secteurs à la station d'épuration.

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1979

## Registre des délibérations

### Date des séances :

#### 22 JANVIER :

- création d'un deuxième emploi de femme de service,
- concours des Ponts et Chaussées pour les travaux d'élargissement de la V.C. 101 du Bosson,
- concours des Ponts et Chaussées pour les travaux d'élargissement de la V.C. 103 des Cornuts.

#### 12 FÉVRIER :

- aide financière pour les déplacements à la patinoire et à la piscine pour les enfants scolarisés,
- demande du maintien en fonctionnement de l'école des Perrières,
- appel de la commune au Conseil d'Etat pour la route du Pied de L'Adroit et choix d'un avocat,
- procès-verbal de dommages occasionnés par la ligne électrique de Bonnavaz,
- demande de mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique pour la route des Cornuts,
- acquisitions de terrains de la V.C. du Poncet,
- demande de subventions pour les travaux d'assainissement.

#### 12 MARS :

- approbation du projet d'électrification 1978, 2<sup>e</sup> tranche, pour un montant de 345.000 F,
- la rémunération horaire du personnel auxiliaire bénéficiera des mêmes augmentations que les fonctionnaires,
- emprunt de 50.000 F pour travaux de voirie,
- concours des Ponts et Chaussées pour les travaux d'évacuation des eaux d'orage et les travaux d'assainissement sur le C.D. 194,
- révision du bail avec la S.A. Télépente de La Turche,
- conventions avec M. PORTAY et M. LAURAT, géomètres, pour des travaux à exécuter pour la commune,

*Pour moi, le bonheur n'existe que dans le progrès de l'homme, dans le sentiment d'un épanouissement psychique, moral et physique, de la pleine réalisation de ses virtualités dans tous les domaines, d'une montée incessante vers le « plus être ».*

Philippe SAINT-MARC

- demande de subvention pour la construction du bâtiment de la station d'épuration,  
 — rémunération des heures supplémentaires effectuées par les institutrices,  
 — participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée,  
 — acquisition de 65 % des actions de la S.A. du Mont-Chéry et demande de prêt.
- 9 MAI :**
- augmentation de 6 % des indemnités relatives aux droits de passage de la ligne de la télécabine des Chavannes,  
 — décide de s'attacher les services d'un architecte consultant.
- 21 MAI :**
- emprunt de 670.000 F pour l'agrandissement du cimetière,  
 — contrat d'ingénierie avec mission réduite pour le bâtiment de la station d'épuration,  
 — mise en appel d'offres pour la 2<sup>e</sup> tranche des travaux d'assainissement,  
 — demande de mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique pour la route du Bosson,  
 — emprunt de 350.000 F pour la construction des courts de tennis,  
 — marché Tennisquick pour la construction des courts de tennis,  
 — mise en appel d'offres des travaux d'agrandissement du cimetière,  
 — acquisition d'un tracteur Deutz d'occasion.
- 11 JUIN :**
- mise en appel d'offres des travaux de construction du bâtiment de la station d'épuration,  
 — vente de terrain communal à La Mouille Ronde,  
 — approbation du projet d'électrification rurale programme 1979,  
 — approbation du projet de construction du chemin forestier de Lassare aux Placettes.
- 25 JUIN :**
- acquisition de terrains pour le parking du Vafieux,  
 — acquisition d'une chargeuse Frisch 1300 C,  
 — marché pour commande de tuyaux d'eau.
- 2 JUILLET :**
- emprunt de 520.000 F pour travaux des routes Magy et Gibannaz,  
 — acquisition des sources des Massous et de Lachat.
- 23 JUILLET :**
- approbation des comptes administratifs et de gestion,  
 — marché pour la fourniture de dépliants destinés à la publicité.
- 27 AOÛT :**
- acquisition de terrains pour la construction de la route du Pied de L'Adroit,  
 — attribution de subventions,  
 — marché pour la construction du collecteur entre « Chez Pasini » et « Les Clos »,  
 — acquisition de terrains pour l'élargissement de la route de La Croisette.
- 25 SEPTEMBRE :**
- acquisition d'un véhicule camionnette 4 × 4.
- 5 OCTOBRE :**
- établissement d'un prix de tranchée au mètre pour les travaux effectués par la commune,  
 — acquisition de l'hôtel « Beau Site »,  
 — révision des tarifs pour 1980 pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères,  
 — prêt de 650.000 F pour les travaux d'assainissement,  
 — durée et tarifs des concessions de cimetière.
- 10 OCTOBRE :**
- approbation et vote du projet de P.O.S.,  
 — avance à court terme pour le compte du Syndicat Intercommunal de Joux-Plane.
- 5 NOVEMBRE :**
- vote des subventions,  
 — reconduction de la prime à la vache ou à l'hectare fauché,  
 — approbation des salaires des employés de la régie,  
 — convention avec les remontées mécaniques de la station pour un forfait commun,  
 — réfection extérieure du bâtiment mairie.

---

*Votre jeunesse doit être création, élévation, service et joie. Vous ne reformerez le monde qu'en enrichissant son cœur. Pour cela, il vous faudra museler la machine qui menace de dévorer l'homme, dominer la vitesse dont il s'est fait le prisonnier, reconquérir le temps d'aimer.*

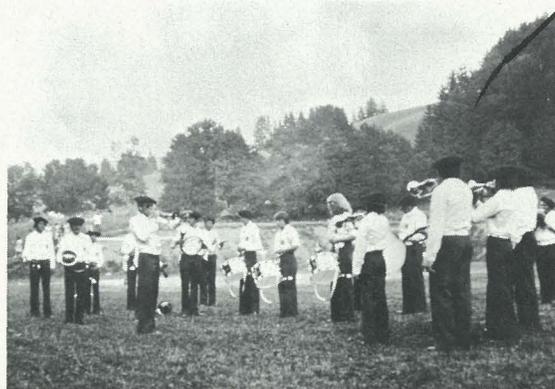
R. ROLLEREAU

# Au fil des mois...



←  
Après un match de football M. le maire remet la coupe au vainqueur

→  
... tandis que la batterie-fanfare municipale « Lou Rassignolets » donne une aubade.



→  
Afin de faire les foins sur les pistes de ski, la commune s'est dotée d'un matériel adapté à la montagne.

←  
Ce magnifique chalet protège la station de pompage de Bonava.



→  
30 avril 79. Grand Prix de Torgon des pisteurs secouristes. Les vainqueurs.

←  
Organisée par la colonie suisse, avec le concours de la batterie-fanfare municipale, la fête de la montagne à La Turche a attiré beaucoup de monde.

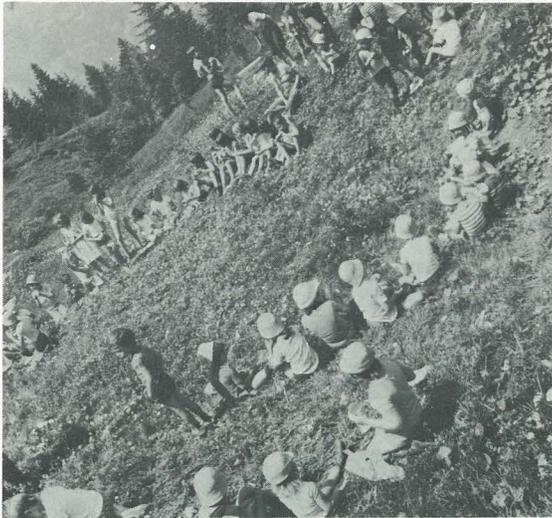


→  
Jacques Pugin, directeur de l'E.S.F.

←  
Le chalet de l'école de ski est maintenant terminé.



# LA VIE DE NOS ENFANTS



Rencontre pique-nique aux Chavannes des enfants des ruches de Morzine et des Gets.



→ A la piscine.



→ Promenade à la Pierre aux Fées à Reignier.



← La fête des enfants organisée par Mme Biniou connaît un grand succès.

## BONTÉ

*Il faut plus d'une pomme  
Pour emplir un panier.  
Il faut plus d'un pommier  
Pour que chante un verger.  
Mais il ne faut qu'un homme  
Pour qu'un peu de bonté  
Luise comme une pomme  
Que l'on va partager.*

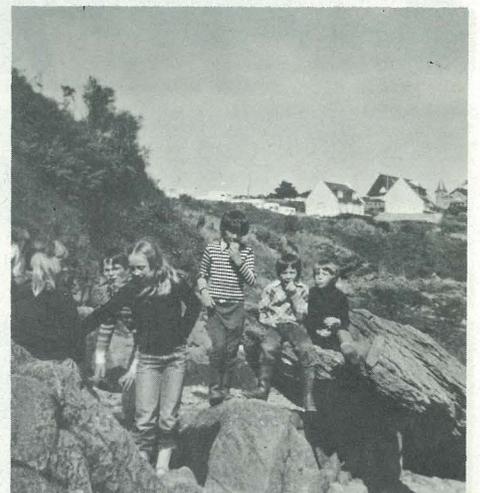
→ Fête de fin de saison en présence des parents.



## En classe de mer...



En classe de mer à Cancale



Dans les rochers, l'heure du goûter.

L'avenir n'est pas ce QUI VA ARRIVER, mais ce QUE NOUS FERONS.  
R.G.

# LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS



Le président de la fédération, Yves Chardon, semble satisfait de ce stage.



↑  
La Fédération des batteries-fanfars de Haute-Savoie avait choisi notre commune pour faire un stage de perfectionnement. Les stagiaires et leurs instructeurs posent pour notre revue.

←  
La valeur n'attend pas la nombre des années...

→  
Chaque année notre batterie-fanfare, Lou Rassignolets, organise une sortie pique-nique en famille. Voici une partie du groupe aux Dronières à Cruseilles.



Pour leur sortie annuelle nos sapeurs-pompiers se sont rendus dans le Midi. Les voici aux environs d'Avignon...



... En Camargue ils ont appris à faire du cheval.

## ... En classe de mer



Les C.M.2 en promenade au bord de l'eau.

*Un homme qui n'est pas un militant, n'est pas tout à fait un homme.*

R.G.

*C'est la fièvre de la jeunesse qui maintient le monde à la température normale. Quand la jeunesse se refroidit, le reste du monde claque des dents.*

Georges BERNANOS



Un petit tour en mer...

# Mouvement démographique 1978

## NAISSANCES

○ *A l'intérieur de la commune : néant*

○ *A l'extérieur de la commune :*

Le 10 janvier à Annemasse, Emmanuelle PASQUIER, fille de Gérard et de Forgeois Dominique, L'Etrivaz.

Le 11 mars à Thonon, Amélie Monique Marie COPPEL, fille de Jacky et de Darbellay Suzanne, « La Pastourelle », Les Granges.

Le 19 mars à Annemasse, Jérôme Alain ROSSIN, fils de Christian et de Coppel Yvette, chef-lieu.

Le 31 mars à Annemasse, Margaret Marie Andrée PERNOLLET, fille de Gérard et de Taberlet Christiane, « La Clé des Champs ».

Le 30 mai à Annemasse, Mélanie MOREL, fille de Michel et de Dijoux Bernadette, « L'Etrivaz ».

Le 23 juin à Annemasse, Cédric Désiré Marius BLANC, fils de Michel et de Rosset Marie Thérèse, chef-lieu.

Le 26 juin à Cluses, Laetícia ANTHONIOZ, fille de François et de Mazza Elisabeth, « Lou Baitandys ».

Le 16 juillet à Annemasse, Audrey Hélène Yvonne BLANC, fille de Pascal et de Marcillac Laurence, chef-lieu.

Le 26 juillet à Annemasse, Christophe Jean Pierre ROSSIN, fils d'Alain et de Poupon Martine, chef-lieu.

Le 30 octobre à Annemasse, Anthony Christian DELAVAY, fils de François et de Bontemps Claudine, « Le Marly ».

## MARIAGES

○ *A l'intérieur de la commune :*

Le 3 juin, Jean Pierre Pascal MARTIN, employé communal, demeurant à Villeneuve (Alpes de Haute-Provence), et Denise Marie ANTHONIOZ, restauratrice, demeurant aux Gets, Le Clos Savoyard.

Le 10 juin, Jacques Etienne COPPEL, conducteur d'engins, demeurant aux Gets, Les Puthays, et Dominique Yvonne Marcelle DUMOL, sténo-dactylographe, demeurant à Ambilly.

Le 24 juin, Georges François Joseph ANTHONIOZ, monteur en chauffage, demeurant aux Gets, Les Métrallins, et Marie Christine COPPEL, sténodactylographe, demeurant aux Gets, Les Clos.

Le 9 septembre, Serge FEODOROFF, commerçant, demeurant à Ugine (Savoie), et Jacqueline Marie ANTHONIOZ, sténodactylographe, demeurant aux Gets, chalet Bon Accueil.

Le 9 septembre, Guy GARNIER, maçon, demeurant à Essert-Romand, et Monique Françoise ANTHONIOZ, employée de commerce, demeurant aux Gets, chalet Bouton d'Or.

Le 7 octobre, Jacques Marc Henri COUTURIER, commerçant, et Françoise COURTIAU, commerçante, demeurant tous les deux aux Gets.

Le 30 décembre, Philippe Idylio Bernard Marcel ALCOVER, élève ingénieur, demeurant à Authon-du-Perche (Eure-et-Loir), résidant aux Gets, chalet La Grande Ourse, et Laurence Sylvie DORIN, médecin, demeurant à Rouen (Seine-Maritime).

○ *A l'extérieur de la commune :*

A Morzine, le 6 mai, Paul Gaston COPPEL, employé de remontées mécaniques, demeurant aux Gets, La Pierre, et Catherine Cécile RICHARD, vendeuse, demeurant à Morzine, Le Putey.

A Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), le 23 septembre, Bernard Claude MICHAUD, moniteur de ski, demeurant aux Gets, chef-lieu, et Odile Jacqueline Frédérique DEHOUX, secrétaire, demeurant à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine).

A Cluses, le 16 septembre, Daniel Marie DELAVAY, dessinateur en architecture, demeurant aux Gets, et Maryse Léonne Marcelle FIMALOZ, secrétaire, demeurant à Cluses.

A Morzine, le 30 septembre, Guy François ANTHONIOZ, artisan peintre, demeurant aux Gets, Les Métrallins, et Elisabeth TAVERNIER, monitrice d'enfants, demeurant à Morzine, Le Bourg.

A Annemasse, le 2 décembre, André Alfred Marie BAUD, assistant technique, demeurant aux Gets, Le Bénévy, et Françoise Christine POULET, secrétaire, demeurant à Annemasse, immeuble « Le Plein Ciel ».

## DÉCÈS

○ *A l'intérieur de la commune :*

Le 15 janvier, Antoinette Marie Fernande CADOREL, 73 ans, fille de Victor Marie et de Antoinette Marie BOULAY, épouse de François BALLESTE.

Le 6 février à Annemasse, Jean François BERGOEND, 71 ans, fils de Jean Claude et de Elise Marie Louise CRETET, veuf de Ernestine Angeline BASTARD.

Le 2 avril, Esther Marie PERNOLLET, 68 ans, fille de Etienne Marie et de Angeline Hortense ANTHONIOZ, célibataire.

Le 11 mai, Jean Marie Gaëtan ZENONI, 67 ans, fils de Ange et de Maria ZENONI, époux de Louise Hermine TESSARO.

Le 3 juillet, François Jean Louis BAUD, 77 ans, fils de Jules François et de Marie Joséphine ANTHONIOZ, veuf de Noémie Françoise ANTHONIOZ-ROSSIAUX.

Le 30 août, Pierre Marius COPPEL, 79 ans, fils de Jean Pierre Marie et de Céline HÉRITIER, veuf de Marie Henriette BAUD.

Le 3 septembre, Jules Joseph ANTHONIOZ, 51 ans, fils de Emile Joseph Marie et de Adeline Joséphine SERMONET, époux de Suzanne Françoise Marie ANTHONIOZ.

Le 22 octobre, Jean Claudius GREVAZ, 77 ans, fils de Jean Louis et de Julienne Marie ANTHONIOZ, célibataire.

○ *A l'extérieur de la commune :*

A La Tronche (Isère), le 3 février, Joseph Emile BERGOEND, né le 9 juin 1905 aux Gets.

A Paris (10<sup>e</sup> arrondissement), le 25 février, Francis ANTHONIOZ-ROSSIAUX, né le 20 septembre 1905 aux Gets.

A Draguignan (Var), le 14 avril, Jeannette Clarisse DELAVAY, née le 27 février 1887 aux Gets.

A Evian, le 21 juillet, Marcel Joseph GREVAZ, né le 3 mai 1922 aux Gets.

A Lyon (Rhône), le 5 septembre, Albert Sylvain ANTHONIOZ, 36 ans, fils de Joseph Marius et de Françoise Eugénie ANTHONIOZ, époux de Christiane Antonie GRANGE.

A Marignier, le 1<sup>er</sup> novembre, Elisa Marie Françoise PERNOLLET, née le 14 juin 1927 aux Gets.

A Annecy, le 5 novembre, Jean Claude BERGOEND, 75 ans, fils de François Adelin et de Marie Célestine ANTHONIOZ, époux de Féli-cie Eugénie ANTHONIOZ-BLANC.

*La terre appartient à une immense communauté d'hommes dont certains sont morts, d'autres vivants et d'autres pas encore nés.*

R.G.

# Quelques photos anciennes



La classe 1902.



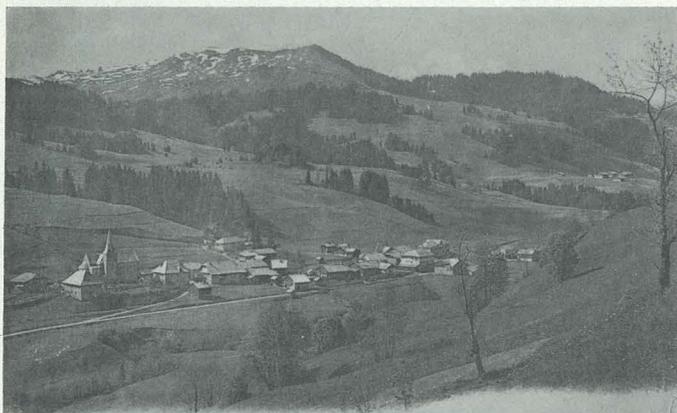
La classe 1942.



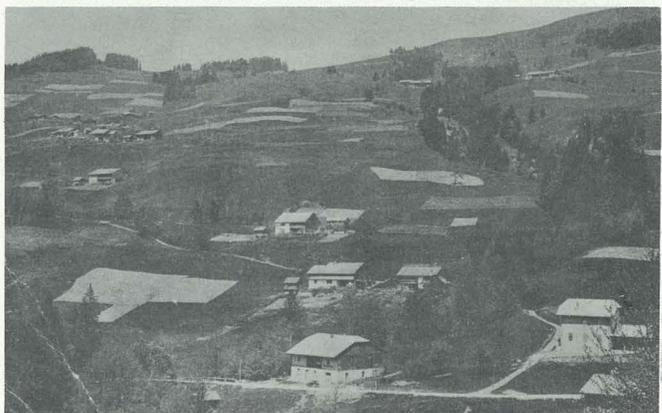
La classe 1910.



Réfractaires au S.T.O. (travail obligatoire en Allemagne), ils furent clandestins en 43 et 44. Les voici en août 43 à L'Essert des Gets.



Les Gets en 1920.



Le Moulin, La Pierre, La Wouagère, Le Crinaz, Le Laité, Les Grangettes, Le Grand Cri et Les Ecornières vers 1920.



Le creusage d'une « cheneau »...



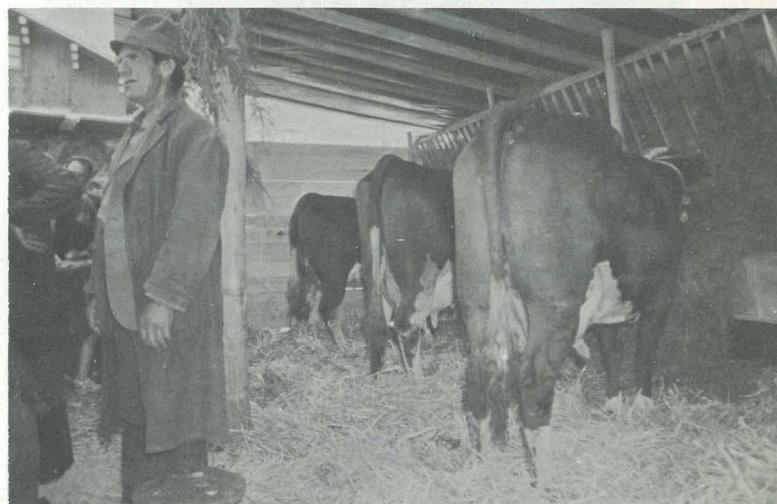
Le filage de la laine...



La fabrication des effenles...



Vieux métiers parmi d'autres qui attirèrent un nombreux public.



La traite des vaches...

## « Coutumes

Créée en mai 1978, l'association « Coutumes et Traditions » s'est fixé comme objectifs de faire revivre et sauvegarder les traditions locales, de resserrer et créer de nouveaux liens entre différentes générations et de maintenir le patrimoine légué par les ancêtres. Excellente initiative qui a obtenu d'emblée l'adhésion de tous les habitants des Gets, ce qui a permis au comité de lancer une première grande fête d'été. Cette fête dont le

# et traditions »

thème était les travaux d'autrefois aux Gets a eu lieu le 20 août 1978. Préparée avec soin par un grand nombre de volontaires, jeunes et vieux, elle connut un énorme succès, tant auprès des gens du pays que des touristes. Depuis, d'autres fêtes ont eu lieu, notamment des soirées avec souper paysan où chaque fois un public enthousiaste retrouvait avec plaisir la chaude ambiance des veillées d'antan.



Louis Anthonioz nous conte une histoire datant du début du siècle.



Les dames ne sont pas les dernières à participer à l'animation de nos fêtes. Nini Anthonioz au micro.



Un peu de repos pendant l'entracte.



Tout l'après-midi la soupe mijote dans le chaudron de cuivre.



C'est avec émotion que l'on peut entendre chants et contes d'autrefois interprétés par la Chorale des Anciens créée par « Coutumes et Traditions ».

**A la limite du Faucigny et du Chablais :**

# La Côte d'Arbroz par A. et G. d'Arbroz

Connaissez-vous, ami lecteur, ce gracieux village de montagne qui, à flanc de coteau, éparpille ses maisons et ses chalets ?

Avez-vous vu son église flanquée d'un alerte clocher, fièrement campée sur son promontoire ? Et ses sapins ? Des sapins partout : ils couronnent les montagnes, s'accrochent aux ravins, escaladent les pics d'en face.



Le « Comtat » ou chef-lieu de La Côte.

(Photo Archives)

C'est ainsi que vous avez pu ou que vous aurez l'occasion de découvrir notre petit village : La Côte d'Arbroz. Mais ce petit village a aussi son histoire, une histoire aussi mouvementée que le terroir où celle-ci s'est déroulée. C'est elle que nous voudrions vous conter dans ces quelques lignes.

## I. Des origines à la fondation de la paroisse (1722)

Les origines du petit village d'Arbroz sont bien obscures. Selon une tradition, saint Guérin et ses moines seraient les premiers défricheurs venus dans notre pays. Or, saint Guérin était abbé d'Aulps entre 1110-1138.

Mais que dit l'histoire ? Nous savons que Aimon de Faucigny en 1140 fait don aux moines d'Aulps de l'alpe d'Avoria (haute vallée de la Dranse de Morzine). Cette terre était contiguë d'une terre donnée aux Bénédictins de Contamine-sur-Arve, et comprenant le territoire des Gets. Arbroz, pris entre deux, devait bientôt être un sujet de disputes entre les deux communautés. Une enquête ayant été faite en conclut : « C'est l'Abbaye d'Aulps qui a « albergé » toutes les terres d'Arbroz aux premiers hommes qui sont venus y demeurer. Le terrain où se trouve la chapelle est de son fonds propre et de son domaine « allodiale ». (Charte de l'Abbaye d'Aulps datée de 1195).

D'un autre côté, Aimon de Faucigny avait fait don en 1138 aux Chartreux de Vallon (Bellevaux) de la montagne de Foron. Cette montagne comprenait le fond de la vallée délimitée par une ligne partant du sommet « d'oël » (ancien nom du Roc d'Enfer) descendant par les « Rais » et se terminant au sommet d'Huble. Pour cette donation, les Chartreux de Vallon firent cadeau au donateur

d'un cheval de guerre. Ce n'est que bien plus tard (1446) que les Chartreux de Vallon confieront une partie de ce territoire aux paysans de « Combafol ». Nous y reviendrons.

Après 1195 et la reconnaissance des droits de l'Abbaye d'Aulps sur le village d'Arbroz, que se passa-t-il ? On défriche, on exploite. Mais de cette époque et jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, nous n'avons aucun document qui nous révèle la vie de ce pays.

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, il ressort des documents historiques que le village d'Arbroz est relié à la paroisse des Gets : c'est-à-dire au Prieuré de Contamine, fondateur de cette paroisse. Le jugement de 1195 a-t-il été cassé, ou y a-t-il eu échange entre les Bénédictins de Contamine et les Cisterciens d'Aulps ? Nous ne pouvons le dire...

Vers l'an 1325, les habitants des Gets et plus particulièrement ceux d'Arbroz se mettent sous la protection du Château-Neuf d'Allinges. Ce qui est intéressant, c'est de relever à cette occasion les noms des chefs de famille d'Arbroz : Reverchon, Tissot, Alamandis, Domange, Chapelet, Gallay, Blanc, Vallet, Grevat, Garnier, Bellon, Guilloz, Besson, Grep-piers...

Cette liste qui ne comporte pas tous les noms de famille des habitants d'Arbroz, est suffisante cependant à montrer le peu de fondement de l'insertion malveillante et dépourvue de sens historique, que l'on trouvait dans un journal local (Le Réveil du 6-1-52) : « Dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le Comte Vert (Amédée VI) a installé au col même des Gets, une colonie juive chassée de Toscane... A peine installés, ces Juifs formèrent non loin de là, à la même altitude, mais de l'autre côté d'un ravin, une autre communauté qui prit le nom de Côte d'Arbroz ».

Comme nous l'avons vu, il y eut des habitants aux Gets et à La Côte d'Arbroz bien avant Amédée VI, qui ne devint maître du Faucigny qu'en 1355. On pensa que « Gets » signifiait « Juifs » et la légende germa dans l'esprit de quelques-uns, alors que « Gets » (anciennement « Gieto ») signifie « passage ».

Mais revenons à nos paysans qui peinent sur cette terre ingrate. En 1361, un différend met aux prises les habitants de la communauté d'Arbroz et les particuliers habitants « Combafol » au sujet du territoire des « Ravières » (Délimitation : de la fontaine du Crozat à la Marrée Dessus en passant par le Clos Derrière en descendant par le Nant de la Joux et remontant le Foron pour se terminer à la montagne de « Sur Foron ».

Dom Pierre Wagnard avait donné ce territoire à la communauté d'Arbroz en 1343. Les habitants de Combafol possédaient des lettres du Prieur Aimon de Boège, datées du 2 juillet 1354. Le juge-

ment fut rendu en faveur des « Communiers » d'Arbroz. Un autre procès qui fut long : 1421-1433, mit aux prises les « Communiers » des Gets et ceux d'Arbroz au sujet de la jouissance du pâturage de « Vier » ou « Huvers », actuel pâturage de La Côte avec bas versant du Chéry). Les « Communiers » des Gets reprochaient à ceux d'Arbroz de mettre leur bétail en pâturage avant la date fixée par le Prieur. On plaida devant le Juge des Terres de Contamines, à l'Officialité de Genève, devant le Conseil du Duc de Savoie et l'abbé de Cluny. La date d'inalpage fut fixée au 15 juin. Pour la jouissance de ce pâturage, les habitants d'Arbroz devaient payer « 6 octaves de froment ».

Les habitants de Combafol, soit 16 familles, ayant été déboutés de leurs prétendus droits sur le territoire des « Ravières » en 1361, obtinrent des Chartreux de Vallon en 1446 la partie inférieure de l'Alpe de Foron. (Un piton de fer existe encore sur la grosse pierre derrière la maison des Martin de Sur Foron, limitant la propriété des Chartreux de Vallon — la partie supérieure étant exploitée par les Chartreux eux-mêmes (partie actuellement exploitée par M. Pasquier de « Foron-Dessus »).

Un document de 1553 nous permet d'imaginer un peu la vie pleine de difficultés des habitants de notre pays. Le Faucigny venait de changer de maître : le Roi de France prenait la succession des Princes de Savoie et abrogeait certains privilèges octroyés par ces derniers. C'est pourquoi une demande est faite au Roi pour conserver le privilège du port d'armes. Ce qui est intéressant surtout, ce sont les considérants de la Requête : « Protection des maisons toutes égarées dans la montagne, la contrainte où ils sont de voyager à l'étranger pour s'alimenter (principalement Chablais et Valais), le fait que les levées d'hommes pour la guerre se font dans ce pays « stérile, agreste et inculte ».

Il ressort de ce texte deux choses principales : la vie agricole est difficile et peu rentable, l'émigration est déjà un moyen de subvenir aux besoins vitaux. Deux faits, deux problèmes qui sont toujours d'actualité et qui mériteraient à eux seuls une longue, vraie et très intéressante étude.

L'année 1680 voit naître le projet de construction d'une chapelle « pour augmenter le culte et service de Dieu, pour implorer l'assistance et secours divin, pour la conservation de leur santé et prospérité, et ensuite, prier Dieu pour les âmes des fidèles trépassés, parents et amis ». Cette chapelle est placée sous la protection de saint François de Sales. Saint François de Sales venait d'être canonisé et était à l'origine de l'installation des Barnabites à Thonon à qui il avait donné le prieuré des Gets.

La Côte d'Arbroz et Les Gets ont eu une vie commune pendant près de sept siècles. Fondées au début du X<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'en 1722 qu'elles se séparèrent sur le plan paroissial et en 1783, La Côte d'Arbroz devenait une commune à part entière. Nous remercions M. l'abbé Germain Gallay et M. Armand Gallay, ancien secrétaire de mairie de La Côte, pour l'histoire de leur petite patrie qu'ils ont écrite et qu'ils nous ont transmise. La voici.

## II. Fondation de la paroisse (1722) et de la commune (1783)

Quarante ans plus tard ; les habitants d'Arbroz demandent d'être séparés de la Paroisse des Gets. « Notre village se trouve éloigné de l'église paroissiale des Gets de deux grandes lieues, en telle façon que pour venir, il faut tout au moins 2 heures 1/2 de chemin l'été et 3 heures et davantage pendant l'hiver à cause d'un circuit qu'il faut faire, par l'impossibilité où l'on se trouve de traverser une montagne chargée de 8 à 10 pieds de neige, impraticable pendant plus de quatre mois ». (Requête de 1717 : archives de La Côte d'Arbroz). Suit l'énumération de nombreux faits qui rendent difficiles la pratique de leur religion.

Par ordonnance du 23 avril 1722, Mgr l'évêque de Genève érige en paroisse la communauté religieuse d'Arbroz. Ce n'est qu'en 1742 que l'on transformera la vieille chapelle qui tombe en ruines en une église plus spacieuse et plus solide.

Autour de son clocher et de son pasteur, l'unité se fait de plus en plus. (Notons que le premier curé de La Côte d'Arbroz fut M. l'abbé B. Guébey, du 10 juin 1722 au 30 mai 1725). Les causes de dissensions grandissent entre les deux communautés. C'est pourquoi on demande qu'après avoir été séparées au spirituel, les communautés le soient également au temporel, ce qui est fait en juin 1783. Mais les affaires vont traîner en longueur ; la Révolution va arrêter les travaux et ce ne sera qu'en 1823 que se fera le partage des terres.

Nous ne manquerons pas de noter en passant que certains affirment faussement que le partage des deux communautés se fait au cours d'un copieux repas où le syndic de La Côte fut lésé.

Un extrait des registres des arrêtés du préfet du Léman daté « Genève, le 19 mai 1810 » précise que « le partage sera fait suivant le contingent principal de la contribution foncière et d'après le nombre d'habitants de chacune des deux communautés ». (Archives de La Côte d'Arbroz).

Mais il faut dire un mot des répercussions de la Révolution dans nos pays. Citons un texte paru dans la Revue Savoisiennne de 1939 (texte transmis par M. le chanoine Coutin et écrit vers 1852 par Révérend Joseph Delavay, originaire des Gets). Il s'agit d'un fait qui se passe en 1792. « Instruits de l'approche des troupes françaises, la population de nos montagnes s'émut, et les habitants des Gets et de La Côte d'Arbroz se disposèrent à leur faire résistance. Ils vinrent se réunir à Châtillon aux paysans qui s'étaient levés de Taninges et des communes voisines. A la vue des premiers boulets qui furent lancés contre eux, grande fut la frayeur de nos paysans qui n'avaient pas idée du canon... Bientôt, ils

furent tous débandés ». Devant l'alarme donnée par les rescapés, des villages entiers s'enfuyaient dans les lieux les plus écartés emmenant avec eux leurs vaches et autres animaux. Les Français voulaient faire main basse sur eux et passer tout le pays à feu et à sang. Mais la cause de nos paysans fut plaidée, dit-on par un officier français qui avait séjourné quelques temps dans la vallée de Taninges.

L'année suivante, un décret ordonna la démolition des cloches pour faire des canons. M. l'abbé Mouthon, dans son livre intitulé « La Révolution dans la vallée de Boège » nous dit : « Toutes les cloches du Faucigny furent entassées à Bonneville dans un incroyable pêle-mêle. Beaucoup, réduites en morceaux, disparurent dans le creuset des fonderies. D'autres, plus heureuses, devinrent la proie de catholiques audacieux. Ce fut le cas de deux des trois cloches du Villard. La plus grande partit pour Veigy-Foncenex, et la seconde « devint la proie, nous dit l'auteur, des paroissiens de La Côte d'Arbroz, qui devaient la condamner à jouer un rôle effacé dans le petit campanile d'une chapelle de montagne ». Il s'agit de la chapelle, maintenant détruite, de Combafou. Et l'auteur de conclure avec un brin d'amertume : « Cette cloche, comme la précédente, est définitivement perdue pour la paroisse. Et la filleule de l'ancien châtelain des Barons du Villard ne fera plus entendre sa voix dans la vallée ».

Nous terminons l'histoire de la Révolution dans notre pays par le décret d'expulsion du 18 décembre 1897 de l'abbé Joseph Vincent-Besson, curé de La Côte d'Arbroz de 1784 à 1805. Il y est accusé de s'être fait capitaine d'une troupe des Gets qu'il réunit aux jeunes de Mieussy. Ce décret fait peut-être allusion à l'un des deux faits cités plus haut.

## III. De la révolution à nos jours

En 1860 — 24 mars — date chère à tous les Savoyards — c'est le retour au sein de la communauté française. A La Côte d'Arbroz, il y eut 93 voix sur 96 (il y avait 3 malades). Pour être électeur, il fallait être propriétaire.

En 1863 commencent les travaux de construction de la maison communale, ce bâtiment témoin de tant de souvenirs.

L'effort de construction se continue par l'édification de notre nouvelle et belle église (1882-1888) : lieux saints qui nous rappellent nos joies, nos peines.

Depuis cette date, on assiste à une diminution notable de la population : 50 % en 50 ans. Recensement de 1906 : 425 hab., 1954 : 211 hab. Les causes de dépeuplement sont multiples. D'abord, notre commune connaît un fort mouvement d'émigration. Ensuite elle a payé un fort tribut à la Patrie pendant la guerre 1914-18 (15 tués). Enfin, comme partout en France, se pose le problème de la



La Côte d'Arbroz et le Roc d'Enfer vus de la chapelle des Mouilles. (Photo Archives)

dénatalité. Cela paralyse en partie l'essor de notre village.

Ces dernières années, la municipalité a fait un gros effort pour l'amélioration rurale : routes de montagnes - goudronnage en partie des chemins vicinaux — adduction d'eau sur l'ensemble de la commune — réfection et embellissement des bâtiments publics, principalement le chauffage de l'église inauguré récemment. Cet effort se poursuit encore par divers projets de routes forestières.

Ces améliorations arrêteront-elles enfin l'exode rural ?

Les efforts de la municipalité seront insuffisants à redonner un rythme de vie normal au pays, si chacun ne fait pas un effort pour améliorer ses conditions de vie au sein de son exploitation (modernisation de l'habitat et de l'outillage, organisation du travail en commun, recherches de débouchés pour la main-d'œuvre saisonnière...) C'est, avant tout, une réforme de mentalité qu'il faut accomplir. Celle-ci portera sur le détachement des méthodes archaïques et des situations injustes, et sur un acte de foi dans les possibilités d'avenir.

Cela ne pourra se produire que par une éducation sur les techniques modernes et leur adaptation à la montagne, éducation des qualités morales : sens de l'entraide, de la justice, qui leur permettront de trouver les solutions les plus aptes à un renouveau.

D'un autre côté, notre commune jouit d'un ensoleillement merveilleux, défiant les brouillards d'automne, à l'abri des vents, à proximité des centres touristiques de Morzine et des Gets. Elle serait le lieu idéal de cures de repos. Nous souhaitons pour finir que bientôt s'élève au flanc de ce joli et attrayant coteau : petits chalets, home d'enfants, maisons de repos, afin que ce petit village ne soit pas à jamais rayé de la liste des communes de la Haute-Savoie.

Germain GALLAY  
et Armand GALLAY

# Le Plan d'Occupation des Sols

En application des dispositions législatives en vigueur concernant les stations de sports d'hiver, l'arrêté préfectoral du 12 janvier 1973 ordonnait la mise en révision du Plan d'Urbanisme Directeur des Gets, (P.U.D. approuvé par arrêté du 30 juin 1971) et prescrivait l'établissement d'un Plan d'Occupation des Sols.

L'arrêté préfectoral du 29 novembre 1974 constituait le groupe de travail chargé de l'élaboration du P.O.S. composé des membres du conseil municipal des Gets et des représentants des différentes administrations de l'Etat.

Les 6 juillet 1977, 22 août 1977 et 10 février 1978 trois arrêtés préfectoraux portaient modification du groupe de travail en conformité avec les nouveaux textes en vigueur et à la suite des élections municipales de mars 1977.

L'élaboration du P.O.S. s'est déroulée sur plus de quatre années et a motivé une vingtaine de réunions du groupe de travail et autant de commissions constituées par celui-ci.

Les diverses phases de cette étude ont été :

- Diagnostic général sur la dynamique de la station. Choix d'une politique,
- Evaluation de la capacité touristique possible en tenant compte des différents critères (eau, domaine skiable, réseau routier, etc...),
- Mise en place de trois commissions :
  1. Circulation, voirie, stationnement,
  2. Fonctionnement de la saison d'hiver,
  3. Fonctionnement de la saison d'été.

Chacune de ces commissions a fait l'inventaire des actions publiques d'investissements nécessaires et en a chiffré les coûts.

— Etude des conditions et possibilités financières permettant la réalisation des équipements,

— Mise au point d'un dispositif de péréquation foncière par transfert de C.O.S. ou paiement d'une taxe de surdensité,

— Mise au point du plan de zonage et du règlement du P.O.S.

Ce travail long et fastidieux est terminé. Après avoir été soumis aux diverses administrations ayant à donner leur avis, le P.O.S. a fait l'objet d'une dernière discussion devant le conseil municipal au complet lors de sa réunion du 5 octobre 1979.

Par 9 oui et 4 non la publication du Plan d'Occupation des Sols a été demandée à M. le Préfet.

Cet arrêté le rendra applicable et ordonnera la mise à l'enquête publique.

Le conseil municipal prendra connaissance des résultats de cette enquête et pourra apporter des modifications avant l'approbation devant intervenir dans un délai de trois ans.

*Soyez, demeurez des semeurs d'amour.  
Ne vendez pas votre enthousiasme aux marchands de fumée.*

*Pour vous, aimer c'est agir.  
Dans le verger des âmes, soyez fleurs et fruits.  
Organisez l'épidémie du bien.  
Et qu'elle contamine le monde.  
Qu'importe les épreuves, les écueils, les échecs.  
Qu'importe la lassitude des jours, l'incertitude du lendemain.*

*Celui qui combat pour un idéal, même vaincu, est  
INVINCIBLE.*

*Il faut aider le jour à se lever.*

*Raoul FOLLEREAU*

# Liste des maires et adjoints des Gets de 1860 à nos jours

ANTHONIOZ Charles, 27 décembre 1860,  
BAUD Joseph-Nicolas, adjoint.

MUGNIER François, 6 septembre 1865,  
BAUD Bernard, adjoint.

BERGOEND Jean-François, 23 juillet 1871,  
BAUD Bernard, adjoint.

BERGOEND Jean-François, 22 février 1874,  
BAUD Bernard, adjoint.

BERGOEND Jean-François, 8 octobre 1876,  
BAUD Bernard, adjoint.

BERGOEND Jean-François, 28 mai 1884,  
MARTIN Joseph, adjoint.

MARTIN Joseph, 20 décembre 1885,  
ANTHONIOZ-BLANC Joseph, adjoint.

MARTIN Joseph, 20 mai 1888,  
ANTHONIOZ-BLANC Joseph, adjoint.

COPPEL Joseph, 15 mai 1892,  
ANTHONIOZ-BLANC Eugène, adjoint,  
remplacé le 25 novembre 1894 par  
PERNOLLET Jean-Marie.

COPPEL Joseph, 17 mai 1896,  
PERNOLLET Jean-Marie, adjoint.

COPPEL Joseph, 20 mai 1900,  
PERNOLLET Jean-Marie, adjoint.

BAUD François, 10 juin 1906,  
PERNOLLET Jean-Marie, adjoint.

COPPEL Joseph, 17 mars 1907,  
PERNOLLET Jean-Marie, adjoint.

COPPEL Joseph, 26 mai 1907,  
BAUD François, adjoint.

COPPEL Joseph, 17 mai 1908,  
BAUD François, adjoint.

MUGNIER Joseph, 2 avril 1911,  
BAUD François, adjoint.

MUGNIER Joseph, 15 août 1912,  
BAUD François, adjoint.

MUGNIER Jean-Louis,  
PERNOLLET Ernest, adjoint,  
remplacé le 1<sup>er</sup> juin 1924 par  
ANTHONIOZ François, des Folliets.

MUGNIER Joseph, 21 mai 1925,  
ANTHONIOZ François-Célestin, adjoint.

MUGNIER Joseph, 19 mai 1929,  
ANTHONIOZ François-Joseph, adjoint.

ANTHONIOZ Pierre-Joseph, 19 mai 1935,  
ANTHONIOZ-BLANC Frédéric, adjoint.

ANTHONIOZ-BLANC Frédéric, octobre 1941.

MUDRY Léon, 2 septembre 1944,  
MUGNIER François-Joseph, adjoint.

MUDRY Léon, 19 mai 1945,  
MUGNIER Joseph, adjoint.

BAUD Marius, 7 novembre 1947,  
MUGNIER Jean-Joseph, adjoint.

BAUD Marius, 10 mai 1953,  
MUDRY Etienne-Léon, adjoint,  
remplacé le 30 novembre 1957 par  
HÉRITIER Pierre-Marius.  
BLANC Arsène, élu 2<sup>e</sup> adjoint.

MONNET ALPHONSE, 19 mars 1959,  
BAUD Joseph, 1<sup>er</sup> adjoint,  
COPPEL Jean-Léon, 2<sup>e</sup> adjoint.

MONNET Alphonse, 28 mars 1965,  
MUGNIER Joseph, 1<sup>er</sup> adjoint,  
COPPEL Jean-Léon, 2<sup>e</sup> adjoint.

MONNET Alphonse, 28 mars 1971,  
MUGNIER Joseph, 1<sup>er</sup> adjoint,  
COPPEL Jean-Léon, 2<sup>e</sup> adjoint.

MUGNIER Joseph, 27 mars 1977,  
COPPEL Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint,  
COPPEL Jean-Léon, 2<sup>e</sup> adjoint.

*C'est dans la commune que réside la force des peuples libres... Les institutions communales mettent la liberté à la portée du peuple, elles lui en font goûter l'usage possible et l'habituent à s'en servir.*

*Sans institutions communales, une nation ne peut se donner un gouvernement libre.*

DE TOCQUEVILLE

# Le père Joseph COPPEL

Né aux Gets le 3 décembre 1878, décédé au Chili le 18 juillet 1978, le R. Père Joseph Coppel, doyen d'âge de toutes les provinces de la congrégation, vient de mourir au seuil de sa centième année, à la maison de Cauquenes (Chili).

Une lettre du père José Iluffi nous en donne la nouvelle :

Voici la traduction de sa lettre :

*« Le 18 juillet, à l'aube, le R.P. Coppel s'en est allé vers le Ciel. Il s'est éteint comme une lampe qui cesse de luire ici-bas mais pour briller là-haut comme une étoile. Sans souffrance, sans bruit, ce vétéran est tombé sur son champ d'apostolat. Ce ne sont pas les infirmités mais le grand âge qui nous l'ont ravi. A son enterrement presque tous ses confrères rédemptoristes de la Province chilienne sont accourus excepté ceux qui missionnaient dans l'extrême sud : ils ne pouvaient arriver à temps.*

*Malgré une pluie diluvienne, notre église paroissiale de San-Alfonso était remplie de monde, et cette foule a accompagné le défunt au cimetière. Un important détachement de soldats de la garnison (dont le père J. Iluffi est l'aumônier) et leurs officiers sont venus rendre les honneurs au soldat du Christ qui, dès sa jeunesse, quitta sa grande patrie : la France, pour vivre, sans jamais la quitter, jusqu'à sa mort, dans cette petite patrie d'adoption qu'il a si bien servie.*

*Une file d'autos avaient amené quantité d'amis proches ou lointains ; parmi eux l'Alcade de la cité (le maire). Tous ces témoignages d'estime nous ont touchés profondément. Mais le plus remarquable pour nous fut la réunion de nos confrères, les anciens et les jeunes de la Province, à Cauquenes. Plusieurs ne s'étaient pas rencontrés depuis des années après bien des campagnes de missions. Que de souvenirs, que d'émotions en nous retrouvant aux obsèques de notre missionnaire le plus ancien, le plus vénéré, parti recevoir la couronne de ses travaux ! Aussi, à la fin du repas, dans un élan spontané, nous avons chanté le Vivat traditionnel de la Province-Mère de Lyon. Ce chant, où le latin se marie au français, reste entre nous une amarré spirituelle, un lien très aimé qui nous unit étroitement à la congrégation dans le souvenir des vaillants pionniers. Avec le père Coppel, c'est la promotion des anciens qui s'en va. Nous restons ceux de la promotion intermédiaire. Plût à Dieu que nous soyons dignes de transmettre la sève alphonsonienne à ceux qui viennent après nous. Que le père Coppel nous aide depuis le ciel ».*

P. José Anibal ILUFFI

Le père Coppel est né dans un grand village de Haute-Savoie, Les Gets, 1.300 habitants à l'époque, C'était le 3 décembre 1878, un mercredi, fête de saint François-Xavier. Ses parents, de la lignée bien chrétienne des Coppel-Anthonioz, lui donnèrent au baptême les noms prédestinés de Joseph-Marie (José-Maria sera son nom de missionnaire au Chili). Se doutaient-ils alors que leur fils partirait si loin, conquistador du Christ, comme François-Xavier. Déjà un autre de leur fils, Louis, âgé de 16 ans, était au séminaire d'Annecy. Il devint curé de Draillant près de Thonon. Joseph, lui, quitta sa famille et ses belles montagnes à l'âge de 12 ans pour entrer au Juvénat d'Uvrier (Valais), école missionnaire des pères rédemptoristes, exilée depuis 1880 de Contamine-sur-Arve sous le coup d'une loi de Jules Ferry qui retirait aux religieux le droit de diriger des écoles.

Ses études classiques achevées, Joseph est admis au Noviciat de la Province de France, à Antony, banlieue parisienne, à la fin de l'été 1897. Vingt-deux novices s'y entraînaient à l'ascèse, guidés par le père Herbaut. En cours d'année, été 98, 5 novices, dont le frère Coppel, s'embarquent pour le Chili afin de bénéficier de l'article 50 d'une loi d'exemption de service militaire. Ils continuent leur formation sur le navire, noviciat flottant, qui vogue vers Valparaiso.

Le couvent de Santiago les accueille pour quelques jours seulement, car la place manque. Une quarantaine d'étudiants rédemptoristes, philosophes et théologiens, venus de France, s'y trouvent déjà à l'étroit.

Le 20 septembre 1898, une nouvelle maison est acquise près de Santiago, à San Bernardo. Nos cinq novices avec leurs pères formateurs et une équipe de frères coadjuteurs en seront les fondateurs. Mêlant la contemplation à l'action, ils aménagent le monastère. Le 15 octobre ils prononcent leurs vœux religieux et sont rejoints quelques jours après par les 40 étudiants de Santiago. Pendant 10 ans toute une pléiade de missionnaires y sera formée pour le Chili, le Pérou, la Bolivie, l'Équateur et la Colombie. Certains ne reviendront jamais en France, le père Coppel fut de ceux-là.

En 1904, il est ordonné prêtre, ainsi que son cher compatriote et ami, Pierre Carrier, fils d'un guide d'Argentière, venu le rejoindre en 1899.

Son champ d'apostolat sera le Chili central, belle vallée fertile et peuplée, entre la grande Cordillère aux cimes blanches culminant à 7.000

d'altitude et la petite Cordillère brûlée de soleil qui borde l'Océan Pacifique. Il fera aussi quelques incursions vers le Nord désertique aux centres miniers du cuivre et du salpêtre.

Dans les secteurs de Santiago, San Bernardo, Santa Filomena de Tango, et, plus au Sud, de Los Angeles et Cauquenes, il donne pendant plus de 50 ans d'innombrables missions : des missions-éclaircies, d'une semaine, mais très chargées, catéchismes aux enfants, sermons aux adultes, visites aux malades, confessions, célébrations de baptêmes, et de mariages. Il parcourt les paroisses au territoire immense, les « haciendas », les « fundos » il n'y a pas de chapelle. Il dresse des autels de branches et de verdure pour la messe et pour le tableau de N.D. du Perpétuel Secours. Par des processions (très populaires au Chili), par des illuminations et des feux de joie il attire et rassemble les gens. Il les fait chanter, prier, vibrer, pleurer et sourire. Missions vivantes, qui réveillent la foi, ravissent les petits et les grands, les Chiliens d'origine comme les étrangers, « Todos, los rotos como los gringos ».

Pour atteindre ces populations dispersées, il faut souvent voyager à cheval. Ce n'est pas sans risques. Une nuit le père Coppel est précipité de son cheval dans une fondrière. Il a une jambe cassée et les côtes enfoncées. Personne pour l'en sortir. Après bien des efforts, il parvient à se hisser sur le chemin, retrouve son cheval, remonte en selle et arrive, à demi-mort, à une maison où il attendra les premiers soins. Ils viendront un peu tard. Désormais, toute sa vie, le père boîtillera, mais avec quel style et quel courage ! A 90 ans, sa marche était encore presque une danse, « un baile » disait-il, riant de son infirmité.

Dans les communautés, à plusieurs reprises, il exerça les charges de supérieur, recteur, ministre-économe, consultant provincial, maître des novices. Tout prospérait sous sa houlette. A Santiago, la basilique de N.D. du Perpétuel Secours était très fréquentée par les fidèles qui bénéficiaient de son zèle apostolique et de sa prudente direction.

Il aimait à partager les travaux des frères coadjuteurs, planteurs de vignes, d'orangers, de citronniers, de maïs et de « sandias » (pastèques), éleveurs de canards et de poulets. « A Santa Filomena de Tango, de son temps c'était l'abondance du paradis terrestre, disait un de ses anciens novices ; il y avait de tout ».

Au soir de sa vie active, octogénaire retiré à Cauquenes, à l'ombre des tours de San Alfonso, il s'ingéniait encore à rendre tous les services dont il était capable. Confesseur très achalandé de notre église paroissiale, combien d'heures n'a-t-il pas dépensé dans ce ministère de la réconciliation et de la direction des âmes. Il s'occupait aussi du service religieux d'un hospice de vieillards et d'une communauté des Sœurs du Bon-Pasteur. Malgré le double handicap d'une demi-cécité et de sa jambe boîteuse, il se rend utile aux travaux matériels de Communauté, faisant sécher au soleil sur des claies abricots ou prunes, écosant les fèves ou décortiquant les amandes. Presque aveugle et affamé de lectures sa grande joie était de trouver un lecteur bénévole tandis que ses doigts travaillaient.

Le reste du temps il le passe à la chapelle en longues visites au T.S. Sacrement, à la Madone du Perpétuel Secours, ou dans les allées du jardin, égrenant rosaires après rosaires.

Une ombre de mélancolie plane sur ses dernières années en voyant s'en aller l'un après l'autre ses contemporains, vieux compagnons d'armes, le père Geneix à 90 ans, le père Charles à 97 ans, le père Adam à 83 ans. « L'air salubre du Chili, dit-on, aide à bien vieillir ». Ils sont tous partis, et lui, il reste encore debout comme un chêne. Atteindra-t-il la centième année ? Il n'ose y croire. Il peut dire son « nunc dimittis ». La jeune Province de Santiago, autonome depuis 1949, continue sur la lancée des pionniers. La médaille du Mérite lui fut décernée dans sa 90<sup>e</sup> année par le gouvernement français. Mlle de Miribel, qui fut à Londres la secrétaire du général de Gaulle, attachée d'ambassade à Santiago, vint lui remettre cette décoration à Cauquenes. Ce fut une belle fête.

Le père Coppel assume son grand âge et ces tardifs honneurs avec une joie naïve mais sans orgueil. C'est à ses anciens confrères qu'il renvoie tout l'honneur. Voici ce qu'il écrivait l'an dernier au P. Zimmermann et au P. Lorang qui l'ont bien connu et vénéré à Cauquenes : « Que faut-il vous dire ? Je ne sais ; je n'ai plus de tête. On dit que j'ai 98 ans. Le Risime P. Général a publié que le plus âgé de la congrégation, c'était moi. Le 19 mars, jour de Saint-Joseph, si je vis encore, j'épinglerai sur ma poitrine une décoration pour honorer les 50 prêtres et les 20 frères rédemptoristes français missionnaires au Chili. Deux sont encore vivants ici, le P. Biland et le P. Coppel : « Dos aun vivos » ! Revoir le père Zimmermann et le père Lorang quelle joie ce serait ! Le 19 mars je serai peut-être en paradis. Au revoir en paradis, au revoir au ciel... ! ».

Merci, cher père Coppel, pour ce merveilleux rendez-vous. A tous, Chiliens ou Français, vous nous faites signe de là-haut. La magnifique trajectoire de notre vie, toute constellée de beaux exemples sera notre chemin de Saint-Jacques,

« Hasta la vista en el Valle del Paraíso... »

Nos grands-parents ne connaissaient pas la « société de consommation ». Pour eux c'était plutôt une société de pénurie. Aussi avaient-ils appris à tirer parti de tout. En cette période de crise mondiale de l'énergie et de nombreuses matières premières, il nous a paru intéressant de reproduire deux articles parus en 1917, l'un concernant la cueillette et la vente des ambrunes, et l'autre l'exploitation de la tourbe.

## LES AMBORZALLES

Sans rire, nous avons un grand verger ; il est même la source d'un certain trafic. Situé sur la colline, bien aéré, il ne demande aucun soin, ni culture, ni taille, ni engrais. Il n'est point enclos. Qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il gèle, il résiste à tous les temps. La plantation est naturelle, sans alignement, ni combinaison, au hasard des graines qui s'enracinent facilement même dans un sol ingrat. La plante ne vient pas géante. Presque partout égale à la voisine de son espèce, elle forme un tapis vert qui couvre des terrains incultes. Airelle est son nom.

L'airelle, vulgairement appelée myrtille, en patois, amborzalle, est une jolie petite plante dont le feuillage ressemble quelque peu à celui du buis ou du rhododendron. Ses clochettes rouges sont remplacées en août par une baie d'un noir bleu, dont la pulpe est d'un beau pourpre, d'un goût agréable et légèrement vineux. En additionnant d'eau, d'alcool et de sucre, on en fait une boisson délicieuse. On peut aussi en extraire, par distillation, une eau-de-vie d'une saveur fine et moins âcre que l'eau de cerises. Cette liqueur active la digestion sans irriter l'estomac.

La cueillette se fait avec des peignes, assez vite pour qu'un enfant puisse gagner sa bonne journée. Le triage est un amusement. Il consiste à rouler la récolte sur une table inclinée. Les feuilles s'arrêtent, les fruits se précipitent dans le récipient. Par ce procédé aussi simple que facile, on obtient un produit propre et prêt pour la vente.

Que le pauvre paysan est admirable dans son ingéniosité. Il tire parti de tout pour sustenter sa vie et celle de ses enfants. Le riche a d'autres ressources. Il passe sans regarder les petites baies qu'il foule aux pieds. Peut-être qu'un jour il en savourera l'arôme dans un vin coloré, une gelée ou un gâteau de fête.

Mais il ne s'abaisse pas à les ramasser. C'est aux humbles qu'appartient l'art d'utiliser les menues productions de la terre. Va donc, enfant de la montagne, cueillir la myrtille et la pomme de St Martin. Comme l'oiseau du ciel, prends et mange. Remplis tes paniers pour te procurer en échange l'argent qui achète le pain.

Voyez-vous cette troupe joyeuse qui revient de la forêt, les lèvres teintes en violet noir ; demain, elle sera chez le marchand. On traite, selon les années, à 30, 40 ou 50 centimes le kilo. Les seilles s'emplissent et sont expédiées à Lyon, Genève et ailleurs. Par exemple, en 1915, il a été vendu tant par la maison Ducretet des Moulins d'en Bas, que par d'autres familles, pour six mille sept cent trente francs (6.730 F) de myrtilles, framboises, fraises et champignons comestibles.

A ce chiffre absolument authentique que j'ai pu vérifier sur les registres des négociants, il n'est pas téméraire d'ajouter quelques centaines de francs que diverses personnes ont réalisées en dehors de la commune et dont les comptes m'échappent. Or, 7.000 F, c'est une somme. Avant la guerre, c'était la valeur de trente mille kilos de blé : une belle moisson !

Et maintenant, si quelqu'un essaie de jeter le ridicule sur cette exploitation, n'en prenons pas ombrage. La plaisanterie ne peut venir que d'un Monsieur à beau linge ou d'un faînéant à guenille, vivant d'héritage précieux ou de la charité publique. L'honnête travailleur estime à son prix et ne dédaigne jamais un gagne-pain si modeste soit-il. D'ailleurs tout le monde n'a pas des plaines de blé ondulant au soleil ou des coteaux de vigne aux pampres magnifiques. La providence nous a placés dans un pays agreste. Vivons-y sans rougir de notre situation. « Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens ».

F.F. CONSEIL

(Echo Paroissial des Gets, juillet 1917)

## LES TOURBIÈRES

Nous avons aux Gets des terrains tourbeux à La Mouille des Boitets, aux Chavannes, au Tour. C'est une richesse inexploitée, abandonnée à l'initiative des propriétaires qui n'ont jamais pu en tirer un profit vraiment rémunérateur. On ne trouve aucune statistique, ni estimation de ce combustible. Les ayants-droits en découpent selon leurs besoins ; font sécher les tranches au soleil ; puis, après cette dessiccation inégale, toujours imparfaite, les entassent devant leurs maisons et les brûlent directement dans les poêles de fonte.

Le pouvoir calorifique de la tourbe est inférieur à celui du charbon ; l'allumage difficile ; l'odeur mauvaise ; la fumée lourde ; la suie abondante ; autant d'inconvénients qui rendent son emploi peu commode dans les fourneaux ordinaires. Mais elle est bon marché. Son usage, maintenant que le bois est si cher, présente de réels avantages. MM. Louis Deshayes, Decrose et Ternois, députés, ont même déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi instituant la réquisition des tourbières par l'Etat afin de parer à la crise du charbon. Cette mesure n'a pas été votée. D'ailleurs, il est plus que probable qu'on n'aurait pas jugé d'intérêt national les marécages des Praises, de La Mouille des Boitets, du Platé. Ceci rappelle les neiges d'antan. Pendant les longues soirées d'hiver, les familles se chauffent à un feu de tourbe. Les mottes artistement disposées en pyramides ou à la manière des barreaux d'un gril, rougeoient dans la pénombre. Au dehors, le vent souffle. La chaleur bienfaisante se diffuse jusqu'au fond du poêle. On entend les parents multiplier leurs aigres appels aux enfants qui s'endorment. Les tourbes se fendillent et se couvrent d'une croûte de cendres blanches. Loin, très loin, l'esprit vagabonde. Agréables souvenirs du vieux temps !

Aujourd'hui, tout le monde vise au gain rapide. On ne se donne plus guère la peine d'exploiter la tourbe, à la bèche, pour la brûler en briquettes dans un foyer. Les savants disent que c'est la gaspiller. On l'utilise autrement : on la distille. Par ce procédé, les usines en retirent toutes les calories qu'elle tient

en puissance : de l'alcool, des goudrons, des gaz, du coke et divers autres produits d'un commerce courant.

Evidemment, une pareille industrie n'est pas possible aux Gets ; passons à autre chose.

La tourbe ? On en fait du papier, facilement et rapidement obtenu, très résistant et peu perméable. Mais il ne convient pas à tout usage, car il est grossier et impossible à décolorer. Un papier de ce genre servit à la confection du ciment volcanique qui recouvre nos sacristies. Les feuilles liées avec du goudron forment un toit sans couture de 5 centimètres d'épaisseur qu'une couverture de sable et de béton maintiennent mou et protègent contre les chocs qui pourraient le détériorer. Sept ans ont passé ; pas une fissure ne s'est produite qui permette à l'eau de s'infiltrer. Le vent y porta des graines ; elles ont levé. Des osiers, des framboises, un petit sapin, des fraises et diverses herbes poussent, on ne sait comment, sur ces hauteurs que les enfants maraudeurs ne peuvent atteindre. J'ai vu et respecté ces plantes, sachant qu'on établit volontiers des jardins sur les plates-formes volcanisées. Mais qui eût cru que la tourbe transformée en papier et en goudron abriterait un jour les annexes du sanctuaire.

En France, on consomme quantité de tourbe pour l'emballage des œufs et des fruits, à cause de sa légèreté. C'est aussi une litière, un support idéal sur lequel les ménagères étendent les pommes qu'elles conservent pour l'hiver. Selon leur témoignage, le pouvoir antiseptique des poussières tourbeuses est très efficace pourvu qu'elles aient subi auparavant un séchage complet.

Quant au terrain exploité, il ne peut être mis en culture. Obligatoirement excavé, il devient ipsofacto un étang, plus ou moins profond suivant l'épaisseur de la couche extraite. Il ne sert plus qu'aux grenouilles. Là sont, j'imagine, les 30 ares 03 que le nouveau cadastre qualifie honorifiquement de lacs.

F.F. CONSEIL

(Echo Paroissial des Gets, novembre 1917)

# Un peu d'histoire locale

A la suite des élections municipales du 30 octobre 1860, et, en raison des incidents qui eurent lieu dans la salle électorale, le maire envoyait une lettre de protestation au sous-préfet de Bonneville, le 6 janvier 1861.

Nous la reproduisons in extenso, avec toutes les fautes d'orthographe qu'elle comporte.

*Les élections municipale de notre commune ne se sont pas terminé le 30 octobre dernier ; il nis as que trois membres qui ont obtenus le nombre de voie voulus ; onnas renvoyé au dimence suivant une seconde votation ; les électeurs on été avertis que le scrutin seré ouvert à 7 heures du matin et clos à dix heures et demis, tout a bien passé dans l'ordre et les formalités exigé par les lois ont été scrupuleusement observé, le nombre des votans a dépassé 200.*

*Environ deux heures et demis de laprémidis deux individus électeurs et tous les deux candidats, homme riche qui ne save paplus respecter les lois que les citoyens, un nommé Bergoend Joseph feu Etienne, et l'autre Anthonioz-Rosiau Nicolas, anciens conseillers, se sont permis le premier surtout de faire du tapage dans la salle électorale au poin quon ne sentende plus, le second a sorti après ma voir dit des parole grossier ; mes Bergoend Joseph set obstiné et a refusé de se taire quoi que layant exorté pésiblement à setenire tranquil plus de quatre fois sans résultat. Mayant manqué de respects et les lois violé après avoir pris avis au bureau, jais crus prudent de lever la cience pardevant plus de 40 à 50 électeurs et les membres du bureau présent, jais ramassé tous les bulletins dépouliés, je les ais mis dant une feuille de papier et plié, après je les ais remis dant la boite avec ceux à dépoulier insit que toute les pièces ayant trais à l'élection ; après quoi jais fermé l'urne à trois clai, une et entre les min de Pierre Gallay, membre plus agé, et les autre ont resté entre mes mins ; la boite a été déposé aux arcive de la maison commune, les celés ont été apposé sur les ouvertures. Jais fais dresser un proces verbal par le secrétaire ou tous les fait sont expliqué et en présence de tous les électeurs présent qui ont entendus lecture de sont contenu. Apré que tous les membres du bureau lont signé, je lai adressé directement à vous Monsieur le Sous Préfet. Ces pour quois, je madresse à vous monsieur le sous préfet avec prière de me dire quel et las manier que je doit agir pour consommer les élections municipale.*

*Je vous diré aussit que l'hotorité du maire et le respect peu connu dans notre commune, un avertissement de votre part seré de tout nécessité sans éclat. Je me véré forcé de tous quitter malgré toute ma bonne volonté que jais de faire le bien de la commune.*

## **Délibération du 25 novembre 1862, demandant que le département de la Haute-Savoie, devienne le département du Mont-Blanc.**

*L'an mil huit cent soixante-deux, et le vingt-cinq du mois de novembre, le conseil municipal de la commune des Gets, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthonioz Charles, maire, pour la tenue de la séance.*

**Sont présents :** MM. Gallay Pierre, Anthonioz François, Martin Jean-Claude, Anthonioz-Rossiaux Nicolas, Bergoend Etienne, Baud Joseph-Nicolas, et Bergoend Etienne.

**Absents :** Baud Bernard, Bergoend Joseph, Mugnier Joseph, Coppel François, dûment convoqués.

*M. Baud Joseph a été nommé secrétaire pour la tenue de la séance.*

*M. le président donne connaissance au conseil municipal que le conseil général du département, dans ses sessions de mars 1861 et d'août 1862 a émis le vœu que notre pays prenne le titre de département du Mont-Blanc et il invite le conseil municipal à délibérer sur cette question.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Ouï l'exposé de Monsieur le président, et après en avoir délibéré,*

*Vote d'une voix unanime à ce que notre pays prenne le titre de département du Mont-Blanc au lieu de département de la Haute-Savoie.*

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et les membres présents ont signé après lecture faite.*

---

Pasteur disait : « Les vrais guides de l'humanité ne sont pas les dominateurs par la force mais les serviteurs par le dévouement ».

# La constitution civile du clergé en 1793

Le 8 février 1793, les commissaires de la Convention décrétèrent, en Savoie, la constitution civile du clergé. Le 17, elle était publiée dans le district de Cluses.

D'après cette constitution, il y avait obligation pour tous les prêtres employés au service du culte de prêter serment au gouvernement révolutionnaire, et ce, sans explication ni préambule, dans le délai de huit jours. Le refus du serment emportait la peine immédiate du bannissement et de la déportation.

Les prêtres des Gets n'hésitèrent pas ; ils prirent le chemin de l'exil. Révérend Bouvier, curé de la paroisse, partit le 28 février ; et son vicaire, M. l'abbé Michoud, le 16 avril.

On dressa pour le service du fisc, une liste officielle des émigrés. En la publiant, le directoire du département invitait les municipalités et les comités de surveillance à transmettre aux directoires de districts tous les renseignements qu'ils pourraient posséder concernant les émigrés non compris dans la liste, ou sortis du territoire après sa formation. La municipalité des Gets, assemblée à la salle ordinaire de ses séances, répondit aussitôt : « Après une vérification faite de tous les individus de la commune, il n'y a aucun parfait émigré, sauf les citoyens Anthonioz Antoine-Maire, notaire et secrétaire greffier ; Bouvier Etienne, curé ; Michoud Maurice, vicaire et Coppel Charles, ci-devant curé de Brizon. Le 1<sup>er</sup> ventôse, an II ».

En réalité, il y eut d'autres émigrés. Des fils de famille avaient émigré pour échapper au service des armées. Mais le conseil, ne voulant pas les compromettre, justifia leur absence en ces termes : « Ils sont dans le territoire de la République ; les uns aux graines du jardin, plusieurs à service, d'autres exerçant leur métier de piqueurs de chanvre ».

Agissant dans l'intérêt de ses administrés, la municipalité répondit encore dans une autre circonstance : « Pour ceux qui ont émigré à la suite des Piémontais, nous ne pouvons pas savoir lesquels par rapport qu'une partie nous est parvenue avoir resté à la bataille et les autres soupçonnés de même d'y avoir resté. Le 9 novembre 1793 ».

Révèrend Bouvier s'était rendu en Valais. Il le déclare lui-même dans une note du 1<sup>er</sup> juillet 1803 : « Avant ma déportation arrivée au mois de février 1793, je remis au conseil tous les registres que j'avais entre les mains. Après mon retour du Valais, je reçus le registre mortuaire d'un particulier. Il y a un acte effacé, j'ignore si on a commis d'autres ratures ».

Au mois d'août, une armée sarde venue par le Valais, les gorges de Trient et Chamonix, avait envahi le Faucigny et porté ses postes avancés jusqu'à Vougy et au pont de Marignier.

Révèrend Bouvier et son vicaire en profitèrent pour revenir dans la paroisse où ils furent accueillis avec enthousiasme. Malheureusement, l'armée sarde, très inférieure en nombre, fut bientôt vaincue et repoussée au Piémont. Les prêtres durent reprendre la route de l'étranger. Une délibération du conseil l'atteste ainsi : « Nous soussignés, officiers municipaux de la commune, certifions que les nom-

més Etienne Bouvier et Maurice Michoud sont entrés dans notre commune à la suite des Piémontais et en sont sortis en même temps ».

On recherchait aussi les objets ayant appartenu aux prêtres émigrés. Un ordre de l'administration de Cluses du 30 frimaire « enjoint au citoyen François Ducretet de remettre dans trois jours l'horloge et appartenances du ci-devant curé de la commune ». Cité à la barre du conseil le 23 décembre, M. Ducretet répond : « qu'effectivement il se trouve nanti de l'horloge, mais que l'ayant achetée de M. le curé, à la fin de janvier, avant son exportation, pour le prix de neuf écus neufs, il ne se croit pas obligé de la rendre ». Le conseil en référa à Cluses.

Déjà on avait dressé l'inventaire des biens des émigrés Anthonioz Antoine-Maire, Coppel Charles et Nicolas, frères, du village de l'Ecuez, prêtres déportés. Invité à mettre ces biens sous séquestre, le conseil toujours à la recherche d'un expédient, déclara qu'il ne pouvait le faire « parce que les biens étaient indivis entre les quatre frères Coppel, et de même entre les héritiers Anthonioz ; et que, d'autre part, il n'était pas muni de les mappes et cadastres dont Anthonioz, notaire et secrétaire, était nanti avant son émigration. 21 octobre 1793 ».

On le voit, la municipalité faisait son possible pour sauver les personnes et leurs biens des atteintes de la Révolution.

Le directoire de Cluses prit alors des mesures rigoureuses ; il édicta que : « les municipalités en arrière de donner les notes des émigrés de la manière prescrite par les dernières circulaires sont requises de les transmettre dans les 24 heures sous peine de brigade, et celles qui par malice ou négligence ne l'auront pas donnée exacte, seront regardées comme suspectes et punies comme telles. Il en sera de même pour ce qui regarde les déportés. Le 2 ventôse, an II ».

En outre, « il est défendu sous peine de 5 ans de fers de s'entretenir agréablement des Piémontais et des prêtres, c'est-à-dire de tenir des conversations qui puissent faire croire à leur retour. Arrêté du 3 nivôse an II ».

Malgré toutes ces décisions, Révérend Bouvier et son vicaire passent et repassent la frontière. Très souvent, ils sont aux Gets. Quand ils ne peuvent venir à leurs paroissiens, ceux-ci vont à eux. A preuve cet acte : « L'an 1794, et le 19 mai, après dispense des bans, François, fils de Pierre Noble et de feu Guérine Ramel de la paroisse des Gets ; et Claudine Françoise, fille de feu Claude Jay, de Samoëns, ont reçu la bénédiction nuptiale à Troistorrents, en Valais, par moi, leur curé, en présence de mon vicaire Michoud et de M. le curé de Troistorrents ».

Révèrend Bouvier est mort le 25 août 1810, âgé de 74 ans. « Confesseur de la foi, dit son acte de décès, n'ayant point voulu abandonner son troupeau pendant la Révolution, malgré les menaces et les souffrances qu'on lui a fait essuyer, s'étant entièrement dévoué au salut de son peuple ».

F.F. CONSEIL  
(« Revue Paroissiale »,  
février 1916)

# Les zones franches

## Délibération du conseil municipal, en date du 8 février 1903 demandant au gouvernement le respect des engagements de la France concernant les zones franches.

L'an mil neuf cent trois, et le huit février à huit heures du matin, le conseil municipal de la commune des Gets, canton de Taninges, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session extraordinaire. Etaient présents : MM. Coppel, maire ; Pernollet, adjoint ; Anthonioz François, Baud François, Pernollet Jean-Marie, Anthonioz Jean, Mugnier Julien, Grevaz François, Pernollet Valentin, Ramel François. Absents : MM. Anthonioz Joseph et Bastard Joseph.

### « ZONE FRANCHE »

Le maire expose qu'en raison de la campagne actuellement menée contre le régime économique dont jouit notre pays, et pour répondre à la délibération du conseil municipal d'Annecy, il est nécessaire que les conseils municipaux des communes de la zone franche fassent connaître au gouvernement de la République et aux pouvoirs publics leur sentiment sur cette question.

Il invite donc le conseil à en délibérer.

Sur quoi, le conseil,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du traité de cession de la Savoie à la Franche, signé à Turin le 24 mars 1860,

Vu la déclaration faite par l'empereur Napoléon III à la Députation savoyenne reçue au palais des Tuileries le 21 mars 1860,

Vu les dépêches du ministre des Affaires étrangères de l'Empire français en date des 5 et 10 avril 1860,

Vu la dépêche du sénateur Savigny, commissaire impérial extraordinaire, en date du 18 avril 1860,

Vu la proclamation du gouverneur de la province d'Annecy en date du 8 avril 1860 et les circulaires des intendants sardes du Chablais et du Faucigny en date du 9 avril ;

Vu les résultats du plébiscite des 22 et 23 avril 1860 dans les provinces du Chablais, du Faucigny, et dans les territoires du mandement de Saint-Julien.

Considérant que la liberté des relations économiques et commerciales entre la République de Genève et les territoires des provinces limitrophes de la Savoie a été reconnue nécessaire et indispensable dès le jour où la ville de Genève s'est séparée de ces territoires dont elle avait été jusqu'alors la capitale politique.

Que cette liberté a été sanctionnée et consacrée par les traités des 19 octobre 1530, 15 octobre 1564, 16 juillet 1603 et 3 juin 1754.

Considérant que lorsque la ville de Genève a été incorporée à la France en 1798, cette ville est devenue le chef-lieu du département du Léman, formé avec les territoires qui composent actuellement la zone franche de la Haute-Savoie et du pays de Gex ;

Considérant qu'ensuite de nos désastres de 1814 et 1815, qui eurent pour conséquence la cession de la République de Genève à la Suisse et la restitution de la Savoie au roi de Sardaigne, les populations savoyennaises du département du Léman n'ont cessé de protester jusqu'à leur retour à la France contre la ligne des douanes sardes établie en 1816 contrairement à l'ancien état de choses, ainsi qu'aux vœux et intérêts de cette région.

Considérant que lorsqu'il fut question de la réunion de la Savoie à la France, l'ambassade de France à Berne fit connaître le 6 février 1860 au président de la confédération suisse l'intention de Napoléon III « d'abandonner à la Suisse, comme son propre territoire, comme une partie de la Confédération helvétique, les provinces du Chablais et du Faucigny ». Que la même notification fut faite à Paris au ministre suisse, par le ministère des Affaires étrangères, et au gouvernement genevois par le consul général de France à Genève.

Considérant que les populations des territoires promis à la Suisse, protestèrent contre tout démembrement de la Savoie et demandèrent à être réunies à la France, sous la réserve de la suppression de la ligne des douanes gênant la liberté de leurs relations économiques et commerciales avec Genève.

Que ce vœu des populations fut porté à la connaissance du gouvernement français par une délégation reçue solennellement aux Tuileries le 21 mars 1860,

Que dans une réponse publiée au Moniteur officiel de l'Empire français, le lendemain 22 mars, Napoléon III fit connaître qu'il renonçait à la cession projetée et qu'il serait facile de satisfaire par des arrangements particuliers, les intérêts commerciaux qui liaient à la Suisse certaines parties de la Savoie.

Considérant qu'en exécution de cette promesse, le ministre des Affaires étrangères, par ses dépêches des 5 et 10 avril, fit connaître aux populations intéressées que l'Empereur des Français avait résolu d'assurer au Chablais, au Faucigny et au territoire de Saint-Julien jusqu'à la rivière « Les Usses », les franchises du pays de Gex.

Considérant que par sa proclamation du 8 avril 1860, le gouverneur de la province d'Annecy faisait connaître que les gouvernements français et sarde avait convenu que l'expression des vœux du pays se ferait au moyen de suffrage universel et que les votes OUI et ZONE seraient déclarés valables et considérés comme affirmatifs.

Que par une circulaire en date du 9 avril, les intendants sardes faisaient connaître aux populations du Chablais, du Faucigny et du mandement de Saint-Julien que l'Empereur Napoléon III avait arrêté d'une manière irrévocable d'étendre à ces provinces le bénéfice de la zone franche du pays de Gex, ce qui entraînait comme conséquence naturelle le non démembrement de la Savoie.

Que le plébiscite du 22-23 avril suivant sur la réunion de la Savoie à la France ratifia ces engagements du gouvernement français, puisque dans ces territoires le vote donna 47.076 bulletins « OUI et ZONE » sur 47.474 votants, c'est-à-dire la presque unanimité.

Considérant que les engagements officiels et solennels du gouvernement français avant le plébiscite des 22 et 23 avril 1860, l'entente des deux gouvernements et le vote plébiscitaire des populations intéressées constituent un véritable contrat synallagmatique qui ne peut être rompu que par le consentement mutuel des parties en cause.

Qu'il est juste, toutefois de constater que le gouvernement français a toujours respecté et exécuté consciencieusement les engagements pris en 1860 et que ce serait faire injure imméritée au gouvernement de la République de la croire capable de fouler aux pieds et de détruire un état de choses qui a eu une aussi légitime origine que de leur côté, les populations de la zone franche de la Haute-Savoie ont accompli leurs devoirs patriotiques envers la France avec zèle, honneur et probité.

Considérant en outre, que les habitants de la zone franche jouissent de la franchise d'importation en Suisse pour la plus grande partie de leurs produits agricoles, en vertu de la convention franco-suisse du 14 juin 1881, mais que cette convention cesserait d'avoir son effet si la zone franche venait à être supprimée ou modifiée, soit quant à son étendue territoriale, soit quant à son régime douanier actuel.

Que la suppression de cette franchise causerait à nos agriculteurs un préjudice considérable, sans bénéfice pour personne en France, et pour le seul avantage de la douane suisse, puisqu'ils exportent annuellement à Genève et en Suisse pour plus de 20 millions de produits agricoles qu'ils ne pourraient écouler ailleurs aussi facilement et à des prix aussi rémunérateurs.

Considérant que le régime de la zone franche a donné un essor considérable à la culture des terres autrefois en grande partie incultes, et fait disparaître la mendicité qui était la plaie du pays.

Considérant que la zone franche est la condition nécessaire et indispensable de la prospérité de populations agricoles, honnêtes, laborieuses, dévouées à la France et la République.

Que contrairement aux assertions mensongères tendant à faire croire que le commerce de la zone franche est monopolisé par l'étranger, il résulte de l'état statistique officiel délivré par l'administration des douanes que les habitants de la zone franche s'approvisionnent presque exclusivement dans l'intérieur de la France, puisqu'en 1900 la valeur des produits français expédiés dans la zone a dépassé 40 millions de francs et en 1901 : 35 millions.

Pour ces motifs,

Le conseil municipal, à l'unanimité et au nom de la population entière de la commune des Gets

### DÉLIBÈRE

1. d'exprimer toute sa confiance au gouvernement de la République et aux pouvoirs publics et d'invoquer leur action pour faire respecter une situation économique basée sur un véritable contrat synallagmatique dont les engagements jusqu'ici consciencieusement respectés par les parties en cause ne sauraient être rompus qu'avec leur consentement réciproque ;

2. de leur demander notamment de ne point permettre qu'on puisse laisser toucher au principe de la zone franche sans avoir consulté préalablement par un vote plébiscitaire les populations intéressées : la zone franche tenant ses droits d'un vote semblable ;

3. de protester énergiquement contre les assertions mensongères et calomnieuses invoquées par les adversaires de la zone et surtout contre les doutes injurieux que l'on cherche à répandre sur le patriotisme des populations qui ont toujours accompli et qui accompliront toujours leurs devoirs envers la mère patrie, avec autant de zèle qu'ils ont de reconnaissance pour ses bienfaits.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé, après lecture faite.

*Ah ! qui versa des pleurs tremble d'en voir couler,  
Et plus on a souffert, mieux on sait consoler.*

P. de BELLOY

# MONOGRAPHIE DES GETS

PAR L'ABBE BERGOEND

CHAPITRE 1<sup>er</sup> (SUITE)

## Art. XI. — Le Crettet, Le Champaix et Les Longues-Poses.

Reprenons maintenant nos excursions topographiques. Sur la ligne transversale qui croiserait la grande route par le milieu du chef-lieu du côté de l'Adroit, on aperçoit Le Crettet, Le Champaix et Les Longues-Poses.

1. Le Crettet est une jolie propriété qui appartenait dès les temps les plus reculés, à la famille Ducrettet des Lanchettes. Est-ce le site qui a donné son nom à la famille, ou la famille l'a-t-elle donné au site ? Je crois plutôt que le site a donné son nom à la famille, et la raison que je vais en donner me paraît plausible. L'emplacement de la maison du Crettet est un petit plateau sur une proéminence, sur un crêt ou une crête. La famille s'implanta sur cette proéminence et fut appelée d'abord la famille ou la maison du crêt, et, comme il se trouve dans le voisinage des hauteurs plus élevées, des crêts plus saillants, plus remarquables, on ajouta un diminutif à celui dont il s'agit ; de là Le Crettet, ou Le Petit Crêt ; de là enfin le nom de la famille Ducrettet.

2. A deux cents pas au-dessus de Crettet est située la maison du Champaix : d'où vient ce nom ? Peut-être est-ce un composé de deux mots champ et paix : c'est-à-dire champ de la paix, champ de la tranquillité, champ du repos et de là Champaix. Ce lieu isolé, séparé de toute autre demeure, de tout voisinage importun, est bien vraiment le champ de la paix ; mais, si on considère que, dans l'ancien temps, les possesseurs de cette propriété furent successivement, pendant une longue suite de générations, des forgerons, des maréchaux, des serruriers qui faisaient journellement répéter aux échos des forêts voisines le bruyant tapage de leurs marteaux et de leurs terribles martinets ; à ce point de vue, ce lieu n'était assurément pas le champ du repos, le Champaix.

Cette propriété a passé entre les mains de Pierre Galay, père d'une nombreuse famille, dont l'aîné est devenu prêtre.

### Les Longues-Poses

A quelques minutes de distance, sur la même ligne en avançant du côté du Levant, sur un joli plateau, on rencontre une grosse maison qui annonce l'aisance. Cet endroit est appelé Les Longues-Poses, probablement à raison de l'ancienne mesure c'est-à-dire la pose. De fait ce plateau est plus étendu que les autres placés en-dessus et en-dessous. Les trois prêtres Anthonioz, oncle et neveux sont nés dans cette maison.

Présentement la propriété appartient aux frères Pernollet du Cry.

Ces trois localités y compris les Terrasses et le Cridé-rant constituent le hameau du Chéry.

## Art. XII. — Montagne de Chéry.

Si on considère que le hameau de Chéry est une belle côte, et que du sommet de la montagne du même nom,

on jouit d'une superbe vue, on a réellement quelque droit de donner à ce nom l'étymologie et la signification naturelle du mot chéri ; c'est-à-dire lieu remarquable, endroit chéri.

On peut facilement, depuis Les Longues-Poses, faire l'ascension de la montagne de Chéry ; c'est le point culminant de toute la Côte de L'Adroit. Pour arriver sur cette cime, il n'y a point de rocher nu à gravir, point de passage scabreux à franchir, en un mot point de danger à courir ; on marche continuellement sur la pelouse, au milieu des rhododendrons, des bruyères et des arbustes de toutes espèces ; en automne, on peut cueillir les myrtilles rouges ou noires en assez grande abondance pour éteindre la soif la plus ardente ; ce petit fruit sauvage est du reste fort agréable à manger.

Du sommet de la montagne de Chéry, la vue se promène au loin à travers mille pointes, mille pics dont ce pauvre pays est hérissé. L'observateur, tourné vers le midi voit à ses pieds, toute la Côte de l'Envers, l'immense et belle montagne des Chavannes les rochers noirs qui dominent et séparent les communes des Gets, de Morzine et de Samoëns. Derrière cette immensité, où les objets varient de grandeur, de formes et de couleur avec la marche du soleil, s'élève comme un immense rideau capricieusement découpé, la longue et majestueuse chaîne des Hautes-Alpes surchargée de neige éblouissante. De ce profil onduleux, courant du nord au sud, s'échappe le prodigieux mont Blanc, le taciturne souverain de cet immobile troupeau.

Je ne connais point de spectacle aussi grandiose que celui qui se déroule ainsi sous les yeux de l'observateur attentif et placé au point que j'ai indiqué sur le sommet de la montagne de Chéry.

Combien de touristes s'en vont jeter leur argent dans les profondes vallées et les gorges de la Suisse pour contempler des pics à perte de vue dont ils ne peuvent atteindre la cime, et qui ne rencontreront jamais un spectacle aussi majestueux, aussi émouvant que celui que je viens d'esquisser.

Tout dépend de la menteuse renommée et de la vogue du moment.

## Art. XIII. — Les Métrallins.

A cinquante pas en dessous des Longues-Poses on rencontre une modeste habitation assise contre la pente uniforme de L'Adroit, et protégée du vent de l'Ouest par un monticule, un joli mamelon dont une face est couverte de frênes, de planes et d'autres arbres au beau feuillage ; une promenade pratiquée au travers de cette partie boisée, le long d'une plantation de beaux cerisiers réalise, en été, ce que je puis appeler les délices de ma solitude. On nomme cet endroit Les Métrallins.

Il est fort probable que Les Métrallins furent ancienne-

ment la demeure du Métral ; or qu'est-ce que c'était que ce Métral ?

D'après M. Léon Ménabréa (Histoire de Chambéry, préface) Métral est une contraction des Ministérales, place importante exercée d'abord par les nobles, puis donnée en fief, en emphytéose.

Le district s'appelait Méstralie, chaque mendement en avait plusieurs. Le Métral présidait aux ajournements, aux saisies etc... marquait du sceau curial les mesures de blé, nommait et destituait les employés inférieurs de son ressort, tels que banniers, sergents familiers, etc. Le Métral faisait publier des règlements accompagnés de sanctions pénales pour l'ordre public.

Cette localité, c'est-à-dire Les Métrallins, fut-elle réellement la demeure d'un ou de plusieurs Métrals ? C'est ce que je ne puis affirmer. Voici cependant une circonstance qui semblerait prouver que cette localité fut jadis habitée par des gens sinon riches du moins très aisés. Quand mon père fit bâtir notre maison des Métrallins on trouva, en creusant les fondements, une superbe cave, d'une dimension remarquable et toute crépée d'un beau plâtre blanc.

Les campagnards d'autres fois, ni même ceux de nos jours, ne portaient pas si bas leurs soins de construction. Cette cave n'a pas été déblayée et ne nous a été d'aucune utilité car, personne ne soupçonnait son existence, elle n'entraît pas dans le plan de la nouvelle maison.

Je regrette vivement qu'on n'ait pas fait des fouilles exactes dans cette vieille mesure non pas dans le fol espoir d'y découvrir des trésors qui n'y sont pas, mais pour constater les dimensions et s'assurer des attenances que doit nécessairement avoir ce petit monument.

En continuant, depuis Les Métrallins vers le nord-est, on rencontre une habitation portant le nom de Rouzalay. C'est là un nom de famille qui a disparu du pays et a laissé son nom à l'ancienne propriété.

#### Art. XIV. — Hameau du Cry.

Dans la même direction, vers le nord-est, on trouve le hameau du Cry, composé de plusieurs maisons éparses, portant chacune leur nom particulier, et que leur peu d'importance m'autorise à passer sous silence, je dirais seulement deux mots des maisons de la Vey et des Ramus.

Le nom de la Vey est le terme patois qui représente les mots via en latin et voie en français. C'est là, en effet, que passait la route qui conduisait des Gets à La Côte d'Arbroz, route très fréquentée par les habitants de La Côte d'Arbroz avant qu'ils eussent une église paroissiale et un curé pour la desservir. Tout le monde sait que La Côte d'Arbroz fit longtemps partie de la paroisse des Gets. Cette voie, ou cette route, était l'un des pas si souvent mentionnés dans les anciens titres de partage et de délimitations que je citerai plus loin.

Ce pas portait le nom de pas de la Sciare ou de la Chare, montagne que tous les habitants des Gets et de La Côte d'Arbroz connaissent parfaitement.

Les Ramus sont un petit coin retiré, bien exposé et très fertile. La position, tournée au Midi et protégée par la montagne de la Chare contre le vent du Nord, est très agréable.

Le premier propriétaire de ce petit domaine s'appelait probablement Ramus, et ce nom, tout en disparaissant quant à la famille, est resté au local qu'elle habitait. Il y a du reste plusieurs familles du nom de Ramus dans la vallée d'Aulps : peut-être celle des Gets est-elle allée se fixer dans ce pays.

La propriété a passé entre les mains d'une famille de Ducrettet dont j'ai connu le grand-père de ceux d'aujourd'hui, nommé Pierre Ducrettet ou Pierre des Ramus.

Ce vieillard poli, gai, aimable et bon voisin, était vraiment le type des beaux vieillards de nos montagnes. Tout petit garçon, je me rappelle fort bien qu'il acceptait avec grâce mes hardis saluts et me les rendait avec une extrême bonté ; à l'église, me trouvant le dimanche placé entre mon père et lui, il me permettait quelquefois de prendre une prise de tabac dans sa large tabatière. C'était pour moi une faveur qui me flattait beaucoup et dont je n'ai jamais perdu le souvenir.

Telles étaient la bonté, l'attention, l'amabilité et l'affection des vieillards de ce temps pour les enfants ; telle était la manière sage et familière qu'ils savaient employer pour les élever et se les attacher ; telles étaient enfin les mœurs données sous l'influence desquelles nos bons aïeux passaient leur sainte vie.

D'où provient le nom du Cry donné à ce hameau ?

Je ne vois pas d'autres étymologie plus probable que celle de crête, crêt et par altération, Cry. En effet, le pourtour septentrional de cette localité est limité par une crête qui le sépare du versant opposé, soit le territoire communal de La Chare. Ainsi au lieu de dire les habitants de la Crête ou du Crêt, on s'est habitué à dire par corruption, les habitants du Cry.

#### Art. XIV. — Hameau des Folliets.

Dans ce hameau sont comprises plusieurs localités particulières qui portent chacune leur nom et que je décrirai dans autant de paragraphes successifs.

§ 1<sup>er</sup>. — Revenons au chef-lieu, et de là montons en droite ligne sur la Côte Envers. A droite du chemin qui conduit au village des Folliets est une habitation solitaire, nommée Les Lanchettes, appartenant autrefois à la famille Ducrettet des Lanchettes.

Aujourd'hui la propriété est passée entre des mains étrangères.

L'étymologie du nom Lanchettes est renfermée dans le mot patois lanche qui veut dire clairière, c'est-à-dire un espace de terrain découvert propre au pâturage, et placé au milieu d'une forêt. Comme l'espace dont nous parlons n'était pas d'une grande étendue, à l'époque des premiers propriétaires, on ajouta au mot patois lanche un diminutif, de là lanchette ou petite lanche.

§ 2. — A quelques minutes de distance, au couchant des Lanchettes, se trouve situé un petit village nommé Gibannaz, ce nom qui a toujours froissé mon oreille, ne présente aucun sens susceptible d'interprétation et je ne crois pas que l'esprit le plus pénétrant y puisse découvrir aucune racine étymologique. Cette petite localité fut habitée et cultivée de très bonne heure, car un Jean Mugnier de Gibannaz est nommé dans l'acte d'Albergement passé en 1384 entre le Prieur de Contamines et les chefs de famille des Gets.

§ 3. — A gauche de la route qui conduit aux Folliets, on rencontre une chétive habitation que je ne nommerais pas même ici sans le nom latin qu'elle porte. En effet, Sacellum, au pluriel Sacella, veut dire, je crois chapelle ; de fait on voit des ruines sur le mamelon qui avoisine ladite habitation. Dans cette position, c'est-à-dire sur cette étroite proéminence, ces ruines ne peuvent être que celles d'une antique chapelle que le temps a fait oublier.

(A suivre)

(« Echos paroissiaux des Gets »  
de janvier à décembre 1925)

# ***Année scolaire 1978-1979***

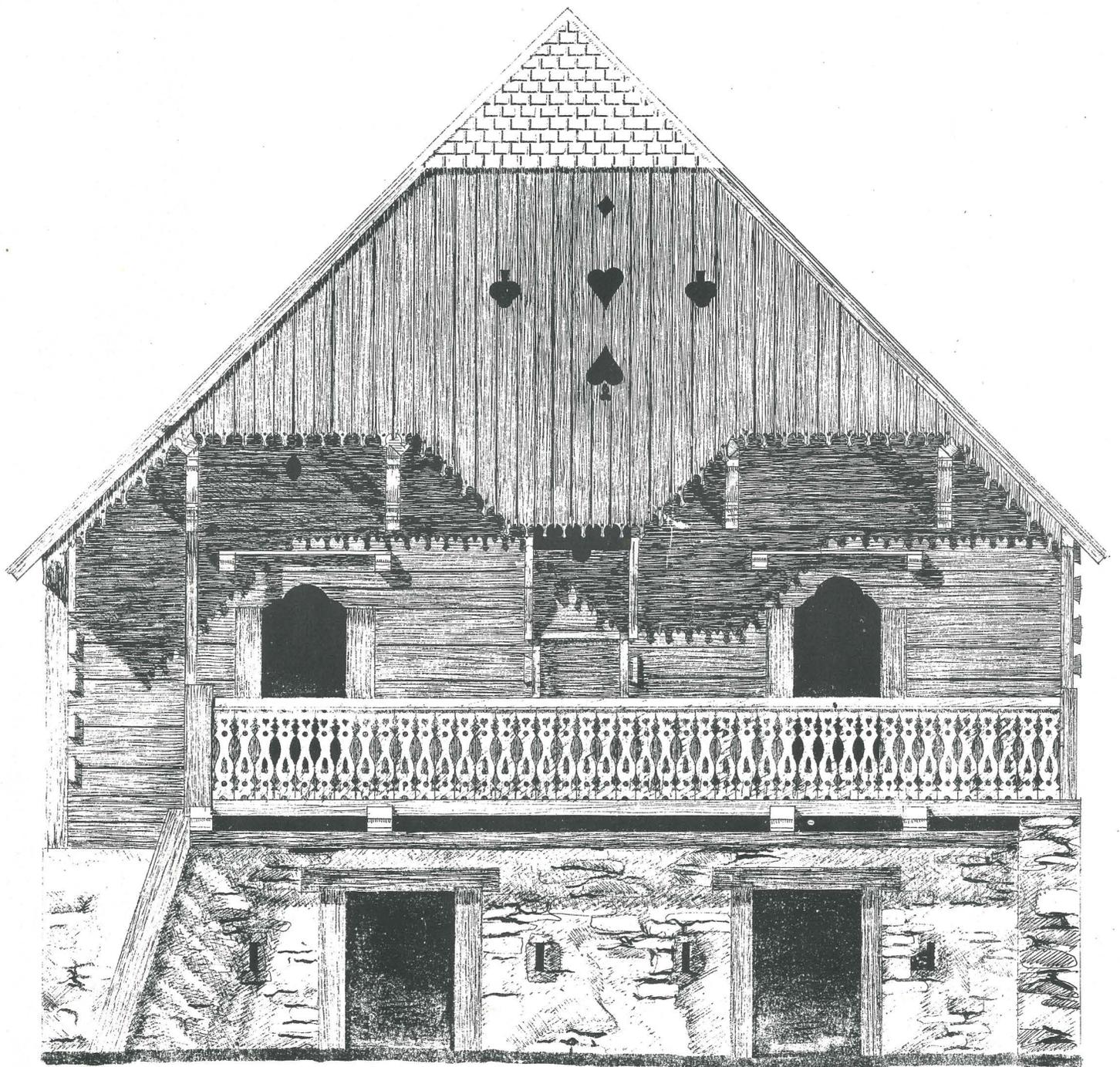
Ecole Notre-Dame  
Directrice :  
Christiane MABBOUX-PARIS



Ecole Notre-Dame  
Institutrice :  
Ariane SCATOLIN



Ecole Notre-Dame :  
Institutrice :  
Marie-Cécile PARIS



*Greniers jumelés au chef-lieu*